

1665/1.

B I L A N 1966 - 1985

Etape; Juillet - Décembre 1987

2. DOSSIER ANALYTIQUE

Centre de Recherches en Economie
Appliquée pour le Développement

DOCUMENT

DATE D'ENTREE 24/12/88
NO D'ORDRE 3899

Equipe "Emploi"
M. MUSETTE Mahmad Saib

B I L A N 1966 - 1985

Etape: Juillet - Décembre 1987

2. DOSSIER ANALYTIQUE

Centre de Recherches en Economie
Appliquée pour le Développement
C.R.E.A.D.
DOCUMENTATION
DATE D'INSEE 24/12/88
No D'ORDRE 3890

Equipe "Emploi"
M. MUSETTE Mahmad Saib

LA DEMANDE FEMININE D'EMPLOI

BILAN 1966 - 1985

.....

Page

PRELABLE : APPROCHE METHODOLOGIQUE

INTRODUCTION	2
<u>SECTION 1 /</u> LES CONTRAINTES FAMILIALES ET L'ACTIVITE FEMININE	4
<u>SECTION 2 /</u> LE SYSTEME EDUCATION-FORMATION ET LA MISE AU TRAVAIL DES FEMMES	14
<u>SECTION 3 /</u> LES EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE SUR LE COMPORTEMENT D'ACTIVITE FEMININE	24
CONCLUSION	39
NOTES DE REFERENCE	42

DOCUMENTS ANNEXES

Page

1. EXTRAITS DE TEXTES	1
2. DEFINITION DES INDICATEURS UTILISES	7
3. LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES	19
4. BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE	54
5. PLAN DETAILLE	61

P R E A L A B L E

.....

A P P R O C H E M E T H O D O L O G I Q U E

P R E A L A B L E

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Cette analyse portant sur la demande féminine d'emploi représente un axe particulier d'une étude globale sur la demande sociale d'emploi, réalisée par une équipe pluri-disciplinaire du CREAD, dans le cadre d'une convention avec l'Institut National du Travail.

Selon la méthodologie retenue, l'axe portant sur la demande masculine est décomposé entre les "jeunes de 16 à 24 ans" et les "Adultes de 25 à 60 ans". L'observation de la Pyramide des Ages, élaborée à partir des résultats de l'Enquête MOD 1983 (cf. Schéma N°1, p.ii) démontre clairement que le comportement d'activité de chaque sous-population suit des logiques distinctes :

- l'étude des femmes obéit à la spécificité de sa condition sociale, elles forment ainsi un bloc homogène
- Pratiquement l'ensemble des hommes de 25 ans et plus sont actifs sinon inaptes; le taux d'activité varie selon les modifications de la table de vie active.
- les jeunes masculins sont soit actifs soit scolarisés.

Nous présenterons, dans ce préalable, un bref rappel sur les rapports qu'entretiennent les femmes à l'activité rémunérée, et ce pour signifier l'intérêt que représente l'emploi féminin en Algérie. Dans un deuxième temps, nous ferons ressortir l'imperfection des instruments de mesure de l'activité ainsi que les difficultés de la saisie statistique. Ensuite, nous essayerons d'identifier les variables essentielles devant servir à l'élaboration de cette étude; et enfin, nous ferons état de la procédure mise en oeuvre pour la réalisation du Bilan.

La Femme et l'Emploi

L'examen de la question de la femme dans ses rapports à l'emploi suppose un dépassement de l'analyse économique pour embrasser un champ plus complexe. L'accès de la femme au travail rémunéré n'est pas fonction seulement des règles de fonctionnement de l'appareil économique, mais il est fortement conditionné par des déterminants juridico-politiques et socio-culturels. C'est en ce sens que l'accroissement de l'activité féminine est considéré comme un indicateur du développement.

A l'échelle mondiale, la distinction est nette entre le taux moyen d'activité féminine des pays développés (34,0%) et celui des pays les moins avancés (25,6%). Et, le taux le plus bas dans le monde (3,9%) est enregistré dans la zone d'Afrique septentrionale(1), impliquant par conséquence les pays du Maghreb. Dans ce contexte, la situation des travailleuses algériennes semble particulièrement préoccupante(2).

Pyramide des Ages de la Population Algérienne

- (ii) -

MASCULIN
=====

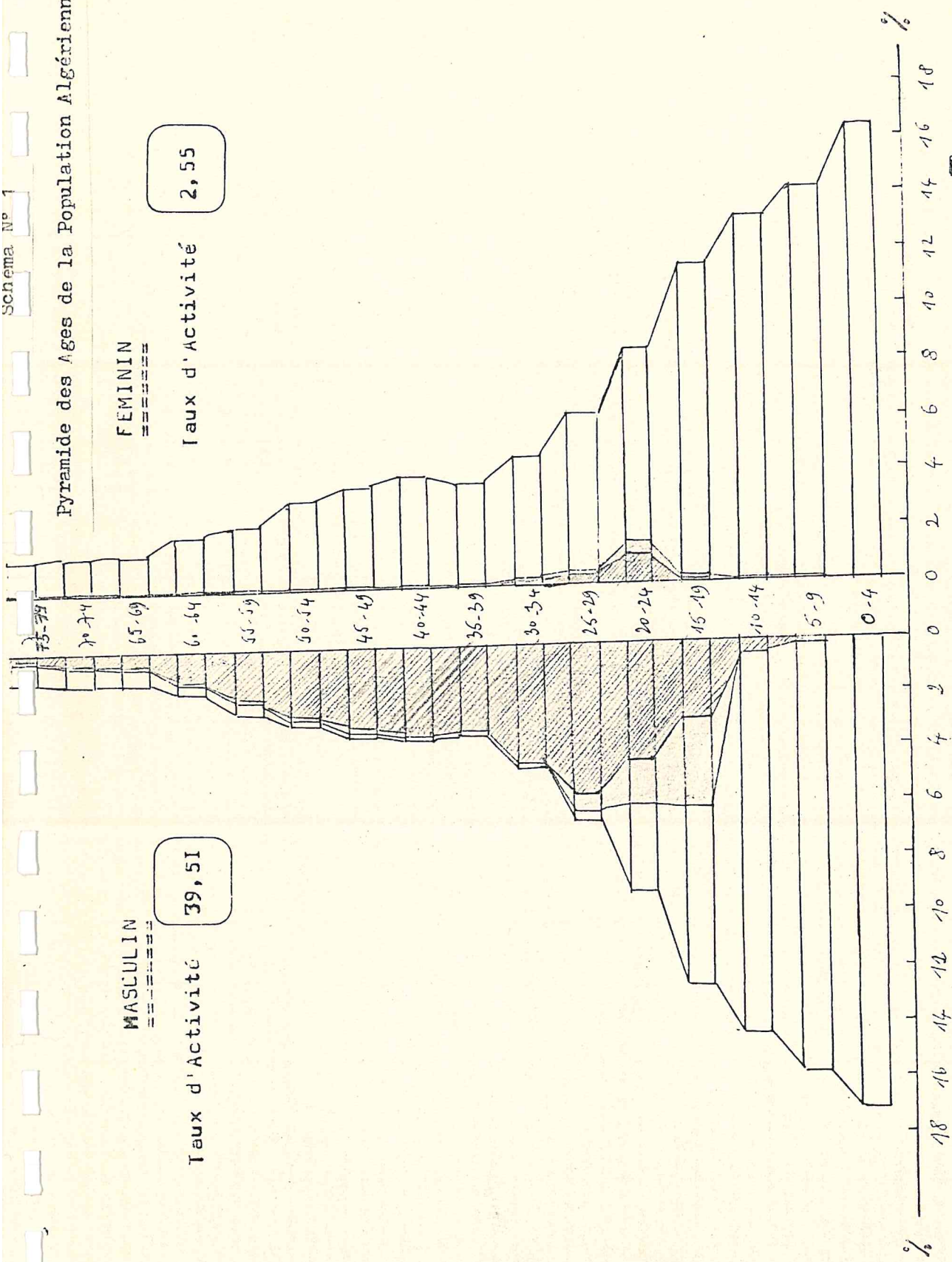
Taux d'Activité

39,51

FEMININ
=====

Taux d'Activité

2,55



○ : TAUX D'ACTIVITE SELON LE GROUPE D'AGE ET LE SEXE EN 1983
■ : TAUX D'OCCUPATION

Source : Résultats Enquête M.O.D. 1983 , ONS (Alger°)

CREAD . 1987

L'insertion de la femme algérienne dans le monde du travail est inscrite en toute légitimité dans le projet de société. Les discours et les résolutions réservent rituellement une place pour réitérer la nécessaire transformation de la condition de la femme dans la société, l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe, et l'intégration indispensable de la femme dans le circuit économique (3). Ces principes sont accompagnés par toute une série de textes juridiques sanctionnant la légalité de l'accès à l'emploi sans distinction de sexe (4).

Cependant vingt cinq ans après l'indépendance, force nous est de constater que le taux d'activité féminine n'a pas connu de changement réel et profond : en 1966 on enregistre un taux de 1,82 %, il passe à 2,05 % en 1977, et progresse encore à 3,15 % en 1985.

Par ailleurs, le taux de femmes demandeuses d'emploi 5 (STR 1 et 2), après avoir connu une légère progression de 1966 à 1977 (passant de 0,25 % à 0,30 %), il regresse en 1985 à 0,15 %.

Ces constats indiquent l'importance de la problématique de l'emploi féminin en Algérie. La faiblesse du taux d'activité féminine, régulée par une absence de pression de la demande exprimée sur le marché du travail, est symptomatique d'une contradiction sociétale profonde non-résolue et difficilement saisissable. Autrement dit, le libre accès à la formation et à l'emploi, même garanti par la réglementation, ne signifie pas nécessairement que les femmes peuvent s'en prévaloir. Il y a assurément des blocages, des freins, secrétés et mis en oeuvre par la société civile, à la mobilisation de la force de travail féminine.

La question principale, avant même de chercher la nature des blocages, est de savoir si les instruments de mesure de l'activité en général, demeurent valables pour évaluer statistiquement le travail féminin. En admettant la spécificité de la problématique de l'emploi féminin, les outils analytiques prennent des particularités forcément distinctes des indicateurs statistiques classiques (6).

Les Instruments de Mesure de l'Activité

Les indicateurs utilisés par l'analyse statistique sont des instruments non seulement de description d'une réalité, mais aussi des outils de gestion, donc de planification des actions à entreprendre, surtout dans le cadre d'une stratégie visant l'intégration de la femme à l'activité économique.

Quoique notre objet d'étude n'est pas d'évaluer la pertinence ou la charge idéologique ou affective des notions descriptives, il nous semble important de souligner que ces indicateurs transmettent un message, véhiculent donc des images qui ne sont pas toujours neutres (07).

Tout en demeurant dans la convention conceptuelle algérienne, on peut aisément comprendre les difficultés des services statistiques pour l'évaluation de l'emploi féminin : en 1977, les planificateurs ont opté pour l'adoption d'une catégorie particulière, "Les Femmes du foyer partiellement occupées" (08), afin de quantifier une dimension cachée de l'activité féminine. Ce souci de précision introduit une distinction nette entre population active féminine et le concept usuel de la population active, qui ne regroupe que les occupés et les personnes ayant exprimé le désir de travailler (09).

La déclaration d'intention de travailler suppose une liberté d'expression de la femme. Tel n'est toujours pas le cas (10)).

Pour mieux cerner la demande potentielle des femmes, le service des statistiques préconise la prise en compte des "autres femmes inactives entre 16 et 64 ans, aptes à travailler, mais ne se déclarent pas à la recherche d'un emploi (11). L'addition de cette nouvelle dimension permet alors de forger le concept de "population active féminine potentielle ou de base". Cette formulation est estimée, par ailleurs, trop large, dans la mesure où il y a forcément une distinction à faire parmi les femmes en âge de travailler : le niveau d'instruction est proposé pour discriminer la demande potentielle des femmes classées inactives (12).

Cette évolution dans la saisie statistique de l'activité féminine démontre, si besoin est, que le concept usuel de population active ne reflète pas la participation réelle des femmes dans la production, et ne transmet qu'une vue partielle et partielle de la condition des femmes.

En bref, quatre formulations du concept apparaissent (Cf Schéma N°2, p. v) :

F1 : occupées + les sans-travail.

F2 : F1 + les femmes partiellement occupées.

F3 : F2 + autres femmes inactives (de 16 - 64 ans).

F4 : F2 + autres femmes inactives (de 16-64 ans) ayant un certain niveau d'instruction.

Pour la réalisation de la première partie de notre étude (bilan de la demande féminine d'emploi de 1966 à 1985), nous utiliserons le concept initial et conventionnel de la population active, tout en démontrant les limites d'une telle formulation.

Quant à la partie portant sur la projection An 2000, deux scénarios d'évolution de la population active féminine seront présentées : la première selon la définition restrictive (F1) et la seconde selon la formulation élargie (F2).

Dans un deuxième ordre d'idées, on relève que l'imperfection des outils de mesure de l'activité féminine s'accompagne aussi par des difficultés pratiques de l'investigation statistique.

En effet, venant des nomenclatures distinctes, les indicateurs utilisés sous le même signifiant présentent des dimensions incomparables. Par exemple, la demande féminine (13) exprimée diffère selon les sources pour la même période :

ANNEE	ONS	ONAMO
- 1982	37 000	16 665
- 1983	12 000	17 213
- 1984	14 000	18 300
- 1985	17 000	18 697

Sources : - Résultats Enquêtes M.O.D. 1982 - 1985.

- Bilans annuels de l'ONAMO - 1982 - 1985.

L'expression de la demande captée par les services de l'ONAMO ne représente qu'une fraction (estimée à 20 % au maximum) de la population féminine à la recherche d'un emploi. Par contre, l'estimation des services de l'ONS se veut être un reflet de la situation nationale de la demande féminine exprimée.

Le cas de la saisie statistique des filles en apprentissage, considéré comme une "situation dans la profession" est aussi complexe :

- Le service du Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle présente 4341 filles inscrites en apprentissage pour l'année 1985 (14)
- L'ONS estime, d'après l'enquête MOD 1985, le nombre d'apprenties à 767 filles (15)

Ces deux cas illustrent de manière sans équivoque les difficultés de la saisie réelle de l'activité féminine. (16) Outre les problèmes relatifs à la conceptualisation des indicateurs, il faut admettre aussi les résistances sociales et culturelles des familles à "se laisser contrôler", et surtout concernant le travail des femmes. Le rapport enquêteur-enquêtée n'existe pratiquement pas, l'enquêteur passe généralement sous silence les questions relatives aux activités des jeunes filles, et ces dernières ne sont pas autorisées à s'exprimer sinon en présence du chef de famille, seule suffisante pour supprimer toute expression spontanée ou qui pourrait "gêner" ou "déshonorer" la famille.

Le Choix des Variables

La répartition de la population féminine selon l'âge et la situation individuelle est suffisamment éloquent quant à la faiblesse du taux d'activité féminine (Cf Schéma N° 3); On peut aussi aisément constater, parmi les femmes en âge de travailler (16 -54 ans) :

- la proportion de la catégorie "autres inactives (retraités, pensionnées, infirmes, inaptes) est négligeable
- le taux de femmes au foyer , indice d'une rétention familiale, est très important
- la part des filles retenues par le système Education-Formation est assez faible.

De ce constat, "La Famille" apparaît comme variable-clef dans le cadre d'une stratégie d'insertion des femmes dans le circuit économique.

Le premier obstacle à l'accès des femmes à l'emploi relève de la spécificité de leur force de travail. Elle a une double capacité : la production économique et la reproduction biologique(17). Cette force est soumise en Algérie au contrôle de la structure familiale, et ce presque de manière concertée avec l'appareil économique (18).

Mais la Famille n'est pas un agent autonome dans la détermination de l'intensité de l'emploi féminin : il est reconnu que la scolarisation des filles (19) constitue le passage obligé pour la valorisation de la force de travail féminine. Autrement dit, la femme instruite aurait un pouvoir de négociation moins fragile que celui de l'analphabète, non seulement auprès de la Famille mais aussi sur le marché du travail.

Enfin, l'action de la famille et du système éducation-formation sur l'emploi féminin se réalise pleinement en confrontation avec l'influence du cadre de vie, de l'environnement socio-économique (20). En effet, le processus d'urbanisation a entraîné , dans sa croissance, l'émergence des modèles culturels permissifs concernant la mise au travail des femmes; cependant, cette demande d'emploi ne devient effective qu'en fonction des opportunités d'emploi offertes aux femmes(21).

L'articulation des variables entre elles, et par rapport à l'activité rémunérée s'opère en deux probabilités extrêmes, parfaitement opérationnelles (Cf Schéma N° 4, p. ix) : Citadine, Non-mariée-Instruite/ Rurale-mariée, Analphabète. Cette dichotomisation ne signifie nullement l'évacuation des probabilités intermédiaires; elle permet d'une part la recherche des tendances passées de même que

l'élaboration des projections, et d'autre part, elle autorise l'introduction des variables implicites, telles l'effet de l'âge, la rupture de dépendance (Femme-Chef de Ménage, divorcialité), le type de famille, les niveaux d'urbanisation, la production des images, des modèles culturels, l'impact des modèles de consommation, les effets de l'offre d'emploi ...

Cette tentative de mise en corrélation, théorique bien entendue, sur la base des données de l'enquête MOD 1985, concerne strictement la population féminine en âge de travailler (16 à 49 ans)(*), selon la définition élargie de la population active. Elle indique une très forte liaison de ces trois variables :

- Concernant l'inactivité, les femmes rurales, mariées et analphabètes enregistrent le taux le plus élevé : 23,84 %
- Par contre, l'activité des femmes urbaines, non-mariées et instruites est la plus importante : 2,95 %

Supports Techniques

Les bases de données pouvant servir à la réalisation d'un bilan sont nombreuses et reposent sur des techniques diverses - les documents d'archives (d'histoire), écrits (livres, journaux résultats de recherche), chiffrés (statistiques, résultats d'enquêtes ponctuelles), des films, images, photographies ...

Dans notre cas, en considérant l'échéance fixée pour cette étape nous avons utilisé les données suivantes pour évaluer l'activité féminine :

- Résultats des recensements de 1966 et 1977 (ceux de 1987, selon le sexe, ne sont pas encore disponibles (**)).
- Résultats des Enquêtes Emplois et Salaires (1966 à 1981)
- Résultats des Enquêtes MOD (1982 à 1985)
- Bilan des Activités de l'ONAMO (de 1973 à 1985)

Les tendances observées sont classées selon l'âge, la strate, la situation matrimoniale et le niveau d'instruction. Quant à la lecture de ces tendances, et la mise en forme de notre réflexion, nous avons privilégié la consultation des études élaborées dans le cadre gouvernemental, dans le milieu universitaire et par des organismes spécialisés.

(*) La limite 49 ans nous est imposée par les croisements effectués par l'ONS.

(**) C'est une des raisons pour lesquelles notre Bilan ne concerne que la période 1966 à 1985.

I N T R O D U C T I O N

La logique observée pour la réalisation de cette étude rétrospective repose sur notre conception de la Demande Sociale Globale de l'Emploi, entendue comme expression d'une offre de travail, satisfaite ou non, par une population donnée, à un temps défini, sur le marché du travail. Ce qui revient en définitive à l'analyse du comportement d'activité féminine. (*).

Pour comprendre la faiblesse de la demande féminine d'emploi nous nous proposons d'interroger trois institutions, essentielles à notre sens, qui contrôlent et canalisent chacune selon ses règles d'organisation et de fonctionnement, l'affectation de la force de travail féminine.

La première section présente un essai de repérage des contraintes familiales à l'activité féminine, car la quasi-totalité des femmes inactives est retenue par la structure familiale. Outre la contradiction profonde qu'on décèle entre le projet de société et les normes socio-culturelles, nous constatons que l'évolution des valeurs de cette institution demeure incertaine. Enfin, on démontre que la famille est souveraine quant à la décision de la mise au travail des femmes.

La deuxième section invite à une incursion dans les rouages du système Education-formation. Le rôle de ce système est double : d'une part, il contribue à la rétention des filles et en même temps il doit les préparer à s'insérer dans la vie active. L'hypothèse d'une réduction des inégalités des chances nous semble indiquée pour la période étudiée. Par ailleurs, la détention d'une formation s'impose à la fille si elle veut négocier favorablement, non seulement avec la famille mais aussi sur le marché de l'emploi, de l'affectation de sa force de travail.

Enfin, la troisième section consiste à questionner le développement économique à travers l'étude des effets du cadre de vie (strate rurale/urbaine) sur le comportement d'activité féminine. Dans un premier temps, on relève la coexistence de trois modèles culturels dans le monde urbain, on assiste en même temps à une féminisation accentuée de certains postes de travail, et le chômage guette déjà la gente féminine, même qualifiée. Dans un deuxième temps, après avoir buté contre le flou rural, quelques éléments de réponses sont proposés pour comprendre le recul de l'activité féminine. L'appareil économique d'une manière générale n'a pas mis en oeuvre l'ensemble des mesures pouvant drainer massivement le potentiel de cette réserve de main d'oeuvre.

En terme de ce bilan, on relève non seulement les tendances principales observées durant la période 1966 - 1985, mais aussi les indicateurs, particulièrement quantifiables, susceptibles d'éclairer les perspectives de l'activité féminine.

(*) Cf Rapport méthodologique

	Page
<u>SECTION 1 /</u> <u>CONTRAINTES FAMILIALES ET ACTIVITE FEMININE</u>	4
1.1. La Norme et La Base Doctrinale	5
1.2. La Structure Familiale en Mouvement	6
1.3. La Situation Matrimoniale, Facteur Décisif de la Demande Féminine d'Emploi	7
1.3.1. La Condition de Non-Mariée	7
1.3.2. La Femme Mariée	8
En guise de Conclusion	13

I. CONTRAINTES FAMILIALES ET ACTIVITE FEMININE

La famille est une institution souvent présentée comme variable explicative de la mise au travail(22). Dans la logique du fonctionnement de la famille algérienne, la mobilisation de la force de travail féminine relève du domaine privé. Autrement dit, la femme ne peut exercer une activité rémunérée que dans le cadre du contrôle de la structure familiale.

Dans ce contexte, le repérage des contraintes imposées par cette structure à la femme désirant travailler est intéressant à plus d'un titre.

Il faut cependant souligner une particularité importante de cette structure. La Famille n'existe en Algérie que dans et par le mariage; et l'acte légal est considéré encore secondaire par rapport à la légalité religieuse imposée par la société civile. Le poids de cette moralité religieuse et des conditions qu'elle impose de manière informelle à la structure familiale, consolide les règles codifiées.

La famille n'est pas une structure figée, elle évolue. Elle entretient des relations étroites, non seulement avec la structure sociale, mais surtout avec la structure économique (23). Le développement économique accusé par l'Algérie, accompagné par le processus d'urbanisation, a entraîné des modifications de la structure familiale. La famille devient à la fois produit du changement et y constitue en même temps un agent actif. Mais les valeurs et les normes évoluent plus lentement.

La convergence entre les exigences de l'appareil économique et celle de la structure familiale quant au rôle de la femme apparaît sur deux plans :

- . En situation de Non-Mariée (soit célibataire, veuve, divorcée, séparée) l'intégration de la femme à l'activité économique est tolérée avec certaines réserves par la famille,
- . En situation de Mariée , la femme est plus retenue par la famille et peu sollicitée par l'appareil économique.

Cette mise en relation de la femme avec la structure familiale n'a pas pour objectif l'analyse du statut de la femme (24), mais le repérage des contraintes vécues faisant obstacles à l'accès au travail rémunéré.

Ces contraintes sont de trois ordres :

- a)- elles dérivent des contradictions existantes entre les normes dominantes et la base doctrinale constituant le projet de société.
- b)-elles sont fonction de la nature des modifications de la structure familiale et du cadre de vie
- c)- elles relèvent enfin de la situation matrimoniale de la femme.

Ces contraintes décomposées ici pour commodité méthodologique sont dans la pratique combinées et s'imposent à la femme dans des formes plus complexes, qualifiées improprement comme pesanteurs sociologiques.

.1.1. Les Normes et la Base Doctrinale

Les textes fondamentaux, La Constitution et la Charte Nationale(25), ne souffrent d'aucune ambiguïté : l'inégalité des sexes est reconnu comme un mal à extirper dans la société algérienne; et pour y parvenir, il faut des initiatives courageuses. Par contre, le Code de la Famille reproduit les normes dominantes. Il fixe et légalise : une distinction d'âge selon le sexe au mariage, la polygamie, la mise sous tutelle de la femme dans la conclusion du mariage, le principe de la dôt ... et, il impose à la femme l'obéissance à son mari et de lui accorder des égards en sa qualité de Chef de Famille(26).

Par ailleurs, l'obligation est faite à l'époux d'entretenir sa femme ; même en cas de séparation ou de divorce, il reste du devoir de l'époux de verser une allocation alimentaire. Autrement dit, le mari est contraint au travail, tandis que l'épouse, n'ayant aucune obligation financière, peut en être dispensée

Cette codification des règles de la structure familiale est libellée en conformité avec le droit islamique(27), et s'adresse en fait à une société musulmane non pas seulement d'héritage mais de pratique.

Les normes socio-culturelles algériennes (28) s'inspirent aussi des principes islamiques, mais avec une rigueur démesurée dans ses prescriptions à l'égard des femmes, et une tolérance déroutante concernant les hommes. La société civile est décrétée masculine ; la famille est régie aussi selon (des principes et) des valeurs propres aux aires culturelles, et la femme est réduite à l'invisibilité.

Le Pouvoir des normes rend les principes fondamentaux impuissants et condamne "les deux sexes" à se soumettre aux rituels de la vie quotidienne (29) : la division sexuelle du travail est érigée en valeur dominante.

Cette contradiction fait que la Famille est seule habilitée à autoriser ou à interdire ^à la femme d'exercer une activité rémunérée, et ceci dans le cadre d'un démarquage, d'une ségrégation spatiale stricte du public et du privé. La femme est ficellée aux tâches de reproduction de la force de travail, de la mémoire culturelle du groupe et des stratégies de promotion sociale de la famille (30).

1.2. La Structure Familiale en Mouvement

Il a été souvent question de mutation, de changement, de transition ou de passage d'une structure familiale à une autre ; rupture qui serait provoquée par le développement socio-économique d'ensemble. L'hypothèse d'une rupture d'avec la structure antérieure nous semble hasardeuse à soutenir pour la conjoncture (31), et la prudence de l'observation du quotidien indique plutôt une structure familiale en mouvement. Autrement dit, les éléments de la structure traversent en quelque sorte une zone de turbulence, et recherchent un nouvel équilibre.

La régression des fonctions du groupe domestique a engendré certainement des modifications dans les modes d'entretiens des membres de la famille, et a introduit aussi une forme de distanciation par rapport aux réseaux de relations. Cependant, les implications de cette effervescence ne signifient nullement une nucléarisation définitive de la structure familiale, et ceci même si les membres n'habitent plus sous le même toit. Ainsi, les principes de contrôle de l'affectation de la force de travail féminine ont évolué mais n'ont pas changé (32).

La constance de ces valeurs qui cimentent la structure familiale est particulièrement transparente lors de l'observation du champ d'activité féminine. En effet,

devant les contraintes financières ou les exigences de la femme, l'institution familiale tolère une activité secondaire pouvant contribuer au budget du ménage, (couture, tissage, broderie, gardienne d'enfants ...), mais elle doit demeurer dans le monde clos de son univers privé. Ce type de travail est statistiquement occulté.

Invisibilisées par les normes dominantes, les femmes sont de plus en plus présentes dans l'économie souterraine. Et si le taux d'activité féminine n'a enregistré aucune modification exemplaire entre 1966 et 1977, la période suivante indique une baisse relative du taux des occupées et une augmentation sensible des femmes partiellement occupées - passant de 20,69 % en 1977 à 34,42 % en 1985.

1.3. La Situation Matrimoniale, facteur décisif de la demande d'emploi

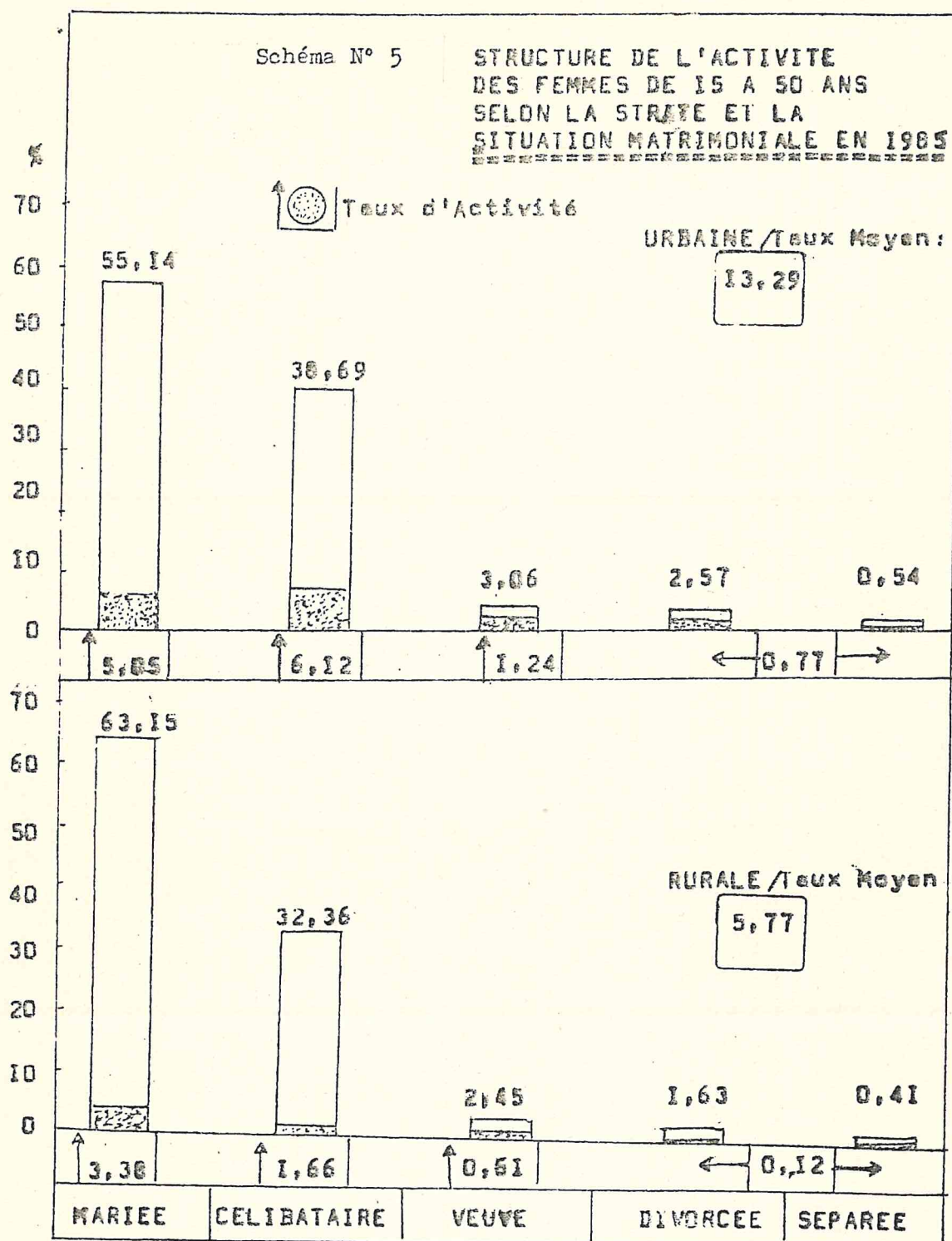
La structure familiale, telle que codifiée par la législation et la norme, impose des conduites sévères à la femme mariée ; par contre, la situation de la "non-mariée", quoique soumise aussi à des restrictions, est l'objet d'une négociation favorable à la femme, (Cf Histogramme P.8).

1.3.1. La Condition de Non-Mariée

Etre non-mariée apparaît, pour la jeune fille ou pour la femme, comme un moment propice, sous certaines conditions, d'échapper aux interdits sociaux et d'exercer un emploi rémunéré.

Il est notable de constater que la mise au travail des enfants, des filles de moins de quinze ans (33), après avoir résisté entre 1966 et 1977, a accusé une baisse considérable en 1985, avec un taux de 0,99 % des occupées et de 1,6 % des filles partiellement occupées. Ces enfants exercent généralement comme "aides" (34) dans les entreprises ou les exploitations familiales ; et quoique contribuant au revenu de la famille, ce travail n'est pas l'objet d'une rémunération et renforce ainsi le secteur non-structuré.

La fille célibataire, particulièrement celle ayant bénéficié de l'autorisation de sortir de la maison, par le fait de la scolarisation, conserve généralement ce droit de fréquenter l'espace public, notamment dans les zones urbaines. Elles représentaient 51,5 % en 1982 et progressent à 52,2 % en 1985 ; mais le diplôme demeure le seul atout



Source/ Exploitation Résultats MOD 1985, ONS(1987) Alger

CREAD 1987

pour s'introduire sur le marché du travail. Elles sont principalement "techniciennes" ou "employées". La conjoncture actuelle favorisant le proloⁿgement du célibat, (conséquence du recul de l'âge au mariage, de l'étalement de la scolarisation et de la formation, de la crise de logement ...), indique le maintien de la pression de cette catégorie de femmes sur la demande d'emploi future.

Les veuves, divorcées et séparées se manifestent dans la structure de l'emploi féminin avec une régularité statistique, (en 1982 comme en 1985), de l'ordre de 20 % (36). Symbole du dysfonctionnement de la structure familiale, cette catégorie de femmes n'est pas pour autant totalement libérée des contraintes socio-culturelles. Ces femmes sont employées essentiellement comme "manœuvres". C'est à ce niveau d'analyse qu'on peut saisir le sens réel de la notion "Femme-Chef de Ménage". En 1982, le taux de féminisation des Chefs est estimé à 10,36%. Mais cette promotion des femmes au rang de chef de ménage ne signifie nullement qu'elles peuvent accéder à une activité rémunérée.

Plus importante en milieu urbain (55 %) qu'en milieu rural, la majorité des femmes chefs de ménage ont plus de quarante ans (64,4 %). En considérant la situation individuelle des chefs de Ménage, on constate que : 68,9 % sont classées "Femme au Foyer", 4,4 % sont "partiellement occupées", 14,9 % sont "occupées", et les autres (11,8 %) sont retraitées, pensionnées ou inactives.

Ainsi, la notion de femme-Chef de ménage renvoie davantage à un statut social qu'à une fonction économique : la présence de 68 % de femmes-chefs de ménage demeurant au foyer signifie que le ménage possède d'autres sources de revenu (38).

1.3.2. La Femme Mariée

L'exercice d'une activité rémunérée par la femme mariée est soumis à une série de conditions : l'âge, le niveau de qualification de la femme, le niveau socio-économique de la famille, le type de famille, le nombre d'enfants, l'âge des enfants, l'horaire scolaire, l'antécédant professionnel de la femme, le type de travail désiré, le lieu de travail, l'horaire de travail, le niveau d'urbanisation du cadre de vie, et de la décision du mari (et de la famille du mari). Devant ces exigences, les possibilités laissées aux femmes mariées d'envisager une vie professionnelle sont infimes.

Cependant, même ces contraintes levées, la femme mariée, devenue travailleuse, doit surmonter une deuxième série d'obstacles provenant non seulement des normes sociales, mais aussi des normes professionnelles, à savoir l'exécution parfaite des travaux domestiques, la disponibilité permanente pour le suivi de l'éducation et de la santé des enfants, une conduite exemplaire dans ses rapports de travail (avec ses collègues mâles) et dans ses relations publiques. Le moindre accroc dans le respect de ces "consignes" risque d'entraîner le retrait ou l'abandon du travail.

Le poids de ces contraintes peut être estimé par la faiblesse du taux d'occupation des femmes mariées : elles ne représentent que 2,3 % en 1982 (39). Elles sont peu demandeuses d'emploi (10 % des STR), mais elles sont majoritaires parmi celles partiellement occupées (45,8 %).

Une deuxième observation est possible à travers l'évolution de la structure de l'emploi féminin par groupe d'âge. La tendance des courbes doit être corrélée à ce niveau avec l'évolution de la nuptialité. L'âge moyen des femmes au premier mariage passe de 18,3 ans en 1966 à 20,9 ans en 1977, et avoisine approximativement à 23,6 ans en 1986. (40)

Ce recul spectaculaire de l'âge des femmes au mariage permet de comprendre l'inversion des tendances de 1966, (prédominance du groupe de - 20 ans), à 1977 (accroissement important du groupe 20-24 ans). Et si la chute de la courbe (cf. graphique page suivante) est pratiquement au même degré entre 1966 et 1977, on assiste en 1985 à une baisse identique mais retardée à l'âge de 30-34 ans. Il apparaît ainsi que le mariage n'indique pas nécessairement un arrêt de travail, mais vraisemblablement la naissance d'un premier enfant, puis d'un second... conduit inévitablement à un retrait provisoire ou à un abandon de travail (Cf Graphique P.11).

Cependant, il est assez surprenant de constater que contrairement à la tendance observée en 1977 concernant la reprise de l'activité, particulièrement pour les femmes de 35 à 49 ans, en 1985, la reprise se dessine très faiblement et ce à partir de 40 ans.

Les résultats de l'enquête MOD 85 éclairent d'avantage l'intensité des contraintes liées au mariage (41):

- 56,8 % des femmes célibataires pensent ne pas pouvoir travailler après le mariage.

Schéma N° 6

EVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITE FEMININE PAR GROUPE D'AGE

(1966, 1977 et 1985)

Légende:

1966

1977

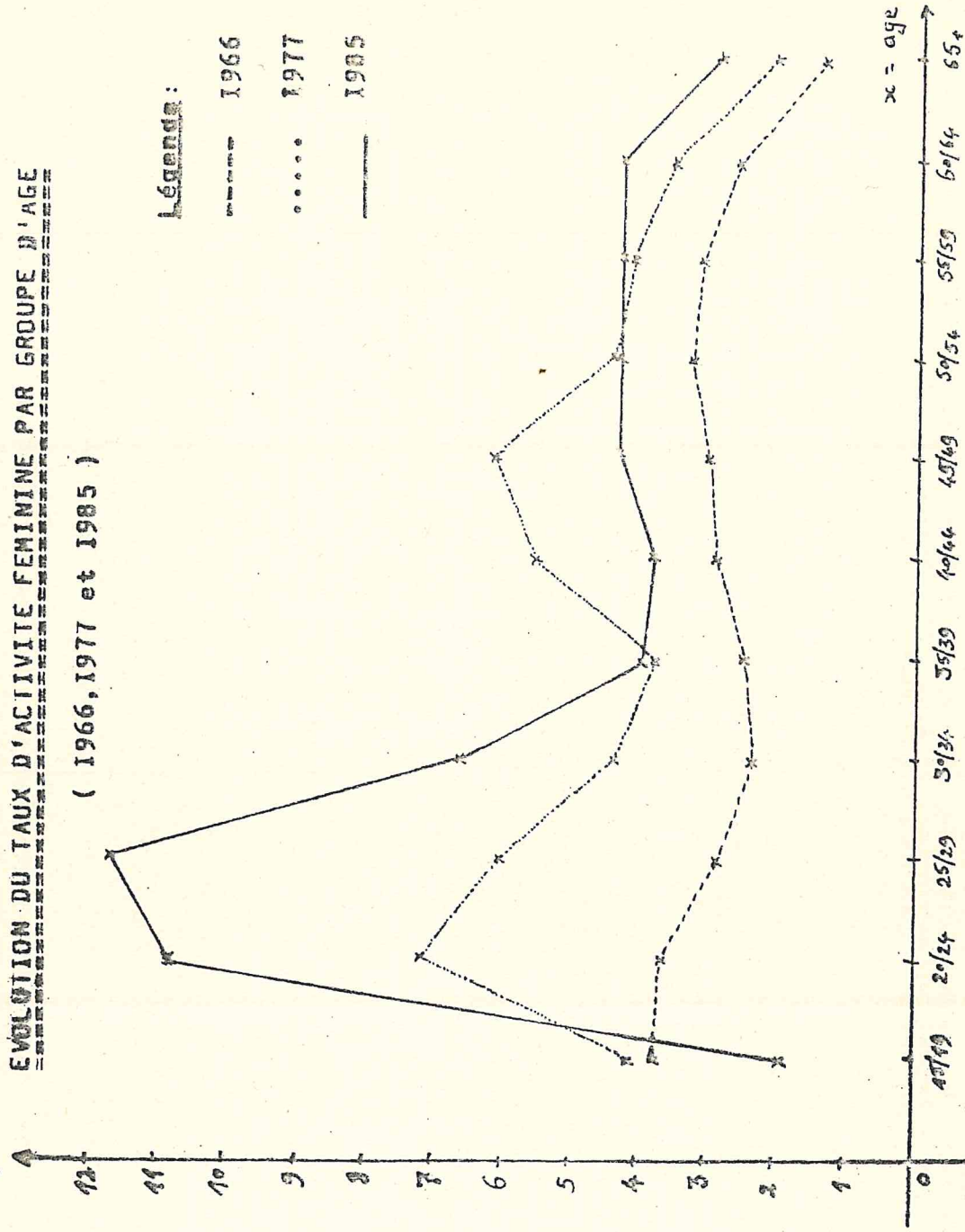
1985

Taux %

45/49 20/24 25/29 30/34 35/39 40/44 45/49 50/54 55/59 60/64 65+

SOURCES / EXPLOITATION RGPH 1966, 1977 et MOD 1985

CREAD 87



- 95,2 % des femmes aux foyers n'ayant jamais travaillé/ affirment ne pas envisager une activité professionnelle.

Quant aux conditions de travail énumérées par les "femmes au foyer" n'ayant jamais travaillé ou disposées à la reprise, on constate que la majorité ne pose "pas de condition" (sauf celle d'obtenir un emploi), suivie par celles relatives à :

- la prise en charge des enfants.
- la proximité du lieu de travail.
- le transport.

Elles sont très peu (6,1 %) parmi les "femmes au foyer" n'ayant jamais travaillé et désirant travailler à exprimer "le consentement" de la famille comme condition d'accès au travail.

Les motifs d'abandon de travail sont en générale "une opposition ou des obligations familiales" ; ces raisons sont évoquées non seulement par les femmes ayant déjà abandonné, mais aussi par des occupées qui pensent se retirer de la vie professionnelle.

Pour terminer, un des arguments économiques souvent soulevé contre l'emploi des femmes mariées est en rapport à l'absentéisme. Les enquêtes statistiques (42) relèvent que les femmes (surtout mariées) s'absentent plus que les hommes quelque soit l'âge, le secteur juridique ou la catégorie socio-professionnelle. En effet, les "absentes" sont en général mariées (27,6 %), âgées entre 25-34 ans (23,1 %), exerçant dans le secteur public (23,1 %) en qualité d'employées (24,4 %) et utilisent tous les moyens (34,4 %) pour aller au travail.

Ce portrait-type caricaturent la femme mariée ne résiste pas à l'examen minutieux. L'absentéisme est calculé certes en dehors des congés annuels et des congés "spéciaux", mais il comprend les congés de maternité (inclus dans les congés de maladie ?!) et les congés sans solde (y compris les mises en disponibilité). Et, si la principale raison est codifiée sous l'étiquette "congé de maladie", il est clair que la femme mariée est la cible privilégiée.

En Guise de Conclusion

Si le discours politique reconnaît l'égalité des sexes face à l'emploi, par contre le Code de la Famille reproduit les normes dominantes en accordant la priorité à l'homme le premier responsable de la situation matérielle de la Famille. C'est pourquoi l'impact de la structure familiale sur la demande féminine d'emploi est surtout à réperer à travers la situation matrimoniale. La femme mariée ne travaille qu'avec l'accord du Chef de Famille. Ce facteur, pourtant décisif, n'a incidemment pas été retenu par les services de la planification pour le traitement et l'analyse des recensements de 1966 et 1977. Cependant, les données récentes des enquêtes MOD constituent une base de données intéressante pour l'évaluation du poids de cet indicateur.

Ce rapide diagnostic des contraintes familiales peut laisser croire que la femme possède peu de pouvoir de négociation au sein de la Famille quant à l'affectation de sa force de travail. Sur quelle force compter alors ? Le système Education-Formation peut-il donner un espoir ? Nous nous trouvons devant un cercle vicieux très connu : Si le rôle du système Education-Formation est de reproduire les habitudes culturelles, les présupposés sociaux, peut-il en même temps combattre les normes sexistes, passéistes et réduire le poids des stéréotypes sociaux ? La femme algérienne est au coeur même de cette confrontation, de ce dilemme.

SECTION 2 /

LE SYSTEME EDUCATION FORMATION

ET LA MISE AU TRAVAIL DES FEMMES

.....	15
2.1. Vers La Réduction de l'Inégalité des Chances ?	15
2.1.1. Le Système Educatif	16
2.1.1.1. La Scolarisation des Filles	16
2.1.2. L'Orientation Professionnelle	17
2.1.2.1. L'Apprentissage	18
2.1.2.2. La Formation Professionnelle	18
2.1.2.3. L'Enseignement Supérieur	18
2.2. La Formation, Condition Indispensable	
à l'Accès des Femmes au Travail	19
2.2.1. Le Tri Familial	21
2.2.2. Le Filtre de l'Appareil Economique	21
En guise de Conclusion	23

SECTION II : LE SYSTEME EDUCATION-FORMATION ET LA MISE AU TRAVAIL DES FILLES.

L'articulation du système éducation-formation à l'appareil économique n'apparaît généralement que dans la logique de production des niveaux de qualification nécessaires au fonctionnement de l'économie.

Cette thèse s'avère partiellement admissible pour l'emploi féminin. Nous proposons de démontrer dans cette section, la contribution du système Education-Formation à la réduction de l'inégalité des chances, mais avec une orientation particulière concernant les femmes. Ensuite, nous verrons avec quelle intensité la formation s'impose, à l'heure actuelle, comme condition indispensable à l'accès des femmes au travail rémunéré.

S/Section 2.1.-Vers la réduction de l'inégalité des chances.

Les performances du système éducation-formation de 1966 à 1987 sont remarquables tant dans le développement des connaissances que dans sa capacité de diffusions. Cet appareil a contribué fortement à la modification des rapports des sexes, et la gratuité de l'enseignement est venue pour saper les clivages structurés antérieurement par l'école entre les couches sociales.

Cependant, la nature et le type de rapports entre les objectifs du développement du système éducation-formation et les impératifs de l'activité économique sont multiples et complexes, et se divergent dans bien de cas.

Non-obstant, la sélectivité inhérente à tout système de formation, la mise en condition des sujets n'est pas neutre. La société algérienne est organisée selon l'ordre patriarcal, caractérisé par la division sexuelle du travail. Cet ordre est maintenu, et l'école y participe (43).

En second lieu, l'investissement consenti, à ce jour, pour la réalisation d'infrastructure ^{de} formation scolaire et/ou professionnelle n'a pas encore permis d'atténuer la distinction ville-campagne. Par ailleurs, la substitution de la famille par l'école dans la transmission du savoir, des valeurs sociales et d'un style de vie, ne se déroule pas sans heurts. La famille est beaucoup plus réceptive à l'admission des garçons qu'à celle des filles (44). L'interruption et l'exclusion

des filles du cycle scolaire obéissent ainsi à la sauvegarde de la fonction éducative que l'institution familiale entend réserver à la femme.

Enfin, la thèse selon laquelle l'éducation constitue une garantie à l'emploi mérite d'être nuancée. Le rôle du système éducation-formation ne saurait être réduit, particulièrement dans le cas des femmes, à la constitution d'une force de travail destinée à l'activité économique ; elles sont partiellement réservées au travail domestique (45).

Ces remarques introduites comme présupposées ne limitent pas pour autant l'impact de la formation sur la mobilisation de la force de travail féminine. L'évolution de l'appareil éducation-formation, dans la mise en condition des filles, indique une réduction de l'inégalité des chances entre les sexes, non seulement pour la réussite scolaire, mais aussi pour "négocier" l'accès à un emploi rémunéré.

2.1.1. Le système éducatif.

En considérant la structure du système, il est notable que le premier palier "pré-scolaire" (46) est pratiquement à la charge des travailleurs et des familles ; et contrairement aux niveaux suivants, il est payant et exclusivement urbain.

Cette entrée en matière est très importante, pour saisir la nature des déperditions massives, occasionnées par le système, avant l'introduction de l'enseignement fondamental.

2.1.1.1. La scolarisation des filles.

La faiblesse et la sélectivité des structures pré-scolaires introduisent dès le départ l'inégalité dans le circuit de l'enseignement. Cependant, les efforts entrepris, pour la généralisation du système éducatif, ont conduit à une progression du taux de scolarisation des filles. Le taux de scolarisation des deux sexes confondus accuse une croissance de 36,3 % de 1966 à 1985 ; l'accroissement du taux féminin pour la même période est de l'ordre de 39,7 %. Cette légère amélioration en faveur des filles a compensé le retard enregistré, sans encore établir l'équilibre entre les deux sexes ; car à partir de 10 ans, la chute dans la scolarisation est plus importante chez les filles que les garçons.

Ce phénomène s'explique par une tendance à l'exclusion et au retrait des filles, particulièrement en fonction de l'âge et du secteur d'habitat. Entre 6 et 13 ans, 24 % des filles sont retirées de l'école, contre 12 % des garçons. Et, l'interruption de la scolarité apparaît plus fréquente en milieu rural qu'en zone urbaine (47).

Ce progrès enregistré dans la scolarisation en général, ne doit pas occulter une autre réalité, un sous-produit du système, à savoir l'existence des analphabètes. Quoique en baisse, (74,6 % en 1966, ce taux descend à 59,9 % en 1977, puis à 39,0 % en 1984), le taux des femmes (50,3 %) demeure "naturellement" plus fort que celui des hommes (27,4 %) (48).

La majorité des femmes analphabètes (82,2 %) sont au foyer, par contre 71,2 % des hommes non-instruits sont occupés. Par ailleurs, il peut paraître surprenant que le taux des femmes analphabètes est plus important en milieu urbain (69,0 %) qu'en zone rurale (65,1 %).

Cette situation devient logique en considérant la structure d'âge : de 6 à 34 ans, la tendance à l'alphabétisation est plus forte en milieu urbain, mais après 35 ans les femmes analphabètes en zone rurale sont moins nombreuses que celles des villes, du fait des migrations internes vers les villes.

Enfin, l'itinéraire des femmes non instruites est assez différent de celui des instruites ; En 1985, les premières se présentent sur le marché du travail soit très tôt, (- 15 ans : 12,15 %), soit très tard, (+ 30 ans : 57,61 %), tandis que les instruites exercent à 95,78 % une activité entre 15 et 30 ans.

Cette distinction opérée entre les sexes et entre les femmes mêmes, n'est pas fortuite. L'analyse du système d'orientation professionnelle des femmes permet de saisir la logique structurant cette tendance. La femme est orientée vers des formations qui se rapprochent des fonctions familiales dites "féminines".

2.1.2. - L'Orientation professionnelle.

L'examen de trois niveaux d'orientation, apprentissage, la formation professionnelle et formation supérieure permet de se fixer sur l'évolution des tendances passées.

2.1.2.1. - L'apprentissage.

Antérieurement laissée à l'initiative individuelle, l'apprentissage n'a été institué que récemment (49). Mais la saisie statistique des apprentis fait encore problème. Pour les services du Plan, le taux des apprentis parmi les femmes occupées est en régression. Il passe de 0,66 % en 1966, à 0,47 % en 1977 et descend à 0,24 % en 1985. La structure concernée, par contre, fait état d'un nombre cinq fois supérieur au MOD 85 pour la même année (50). Même dans ce cas, on enregistre un taux de féminisation très faible, soit 5,16 %. Les filles sont concentrées dans pratiquement trois branches : textiles et habillements (31,71 %), emplois de bureau (48,10 %) et artisanats (18,38 %). Nulle doute, cette orientation se répercute avec la même intensité sur la structure de la demande d'emploi.

2.1.2.2. La formation professionnelle.

Secteur stratégique entre l'école et le travail, le système de formation reste fortement marqué par la distinction sexuelle des métiers. Et la création des centres "féminins" conforte d'avantage cette logique (51).

Le taux de féminisation des effectifs en formation a connu une croissance constante : il passe de 7,16 % en 1971, à 13,74 % en 1976 et culmine à 21,56 % en 1984. (52)

En 1971, les secteurs du travail et des affaires sociales, des PTT et de la jeunesse formaient 96,1 % des filles. La situation en 1984 est certes plus diversifiée, mais les centres de formation relevant du travail et de la formation professionnelle, de la santé et de l'éducation nationale disposent à eux seuls 88,52 % des capacités d'accueils féminins.

En d'autres termes, les 24 autres ministères ne peuvent former que dans la limite des 11,48 % des capacités disponibles. L'orientation à ce niveau est évidente : l'éventail des postes auxquels peuvent accéder les femmes est restreint structurellement.

2.1.2.3. - L'enseignement supérieur.

Le taux de filles inscrites à l'université a connu un rythme de croissance soutenue de 1972 à 1987. Les disciplines les plus féminisées demeurent constamment les sciences sociales et les lettres, 32,8 % en 1971 et 52,3 % en 1987.

De même, les sciences biologiques enregistrent la croissance la plus forte ces dernières années : de 31,4 % en 1971, elles atteignent un taux de 66,5 % en 1987(53). Par contre, l'effectif admis en "technologie", filière permettant une option immédiate sur un poste de travail, accuse encore le taux de féminisation le plus faible, soit 21,3 % en 1987.

Quant à la réussite universitaire, la proportion des filles est maintenue au tiers de la totalité des diplômés. En conclusion, l'étude du système éducation-formation nous indique une tendance à la réduction et non à l'abolition des inégalités entre les sexes ; l'idéal égalitaire visé dans les textes fondamentaux du projet de société bute encore au contrat sexiste régissant la société civile. Le système est d'une certaine manière "piégé". La non-reconnaissance de ces "pièges" ne saurait éliminer leurs existences. La spécificité des programmes, et la non-mixité des centres de formation professionnelle sont autant de biais introduits pour la déviation de l'égalité recherchée entre les sexes.

S/Section 2.2. - La formation, condition indispensable à l'accès des femmes au travail rémunéré.

Le système éducation-formation, tel que nous venons de le présenter, quoique sélectif et reproduisant le mythe des métiers féminins, est certainement positif sur le plan de la réduction de l'inégalité des chances entre les sexes. Mais l'hypothèse concernant le rôle de cet appareil sur la structuration d'un équilibre global de l'emploi, s'avère peu défendable. L'offre de la force de travail féminine relève d'un processus particulier (cf Schema P.20).

Quoique la formation est devenue une condition indispensable à l'accès des femmes au travail, celles qui n'ont aucune instruction ou qualification sont appelées, au besoin, à vendre leur force de travail, même dans l'économie souterraine. Puis parmi les filles instruites aussi, la famille et l'appareil économique filtrent, pour l'exercice d'une profession, la catégorie la plus rentable, autrement dit, celle qui aurait reçu une formation. La tendance actuelle indique une segmentation au niveau d'instruction moyen : en 1985, le taux d'activité féminine est plus important pour les filles ayant traversé le cycle secondaire (29,49 %), que pour celles ayant un niveau moyen ou moins (7,68 %).

Schéma N° 7

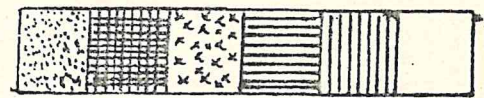
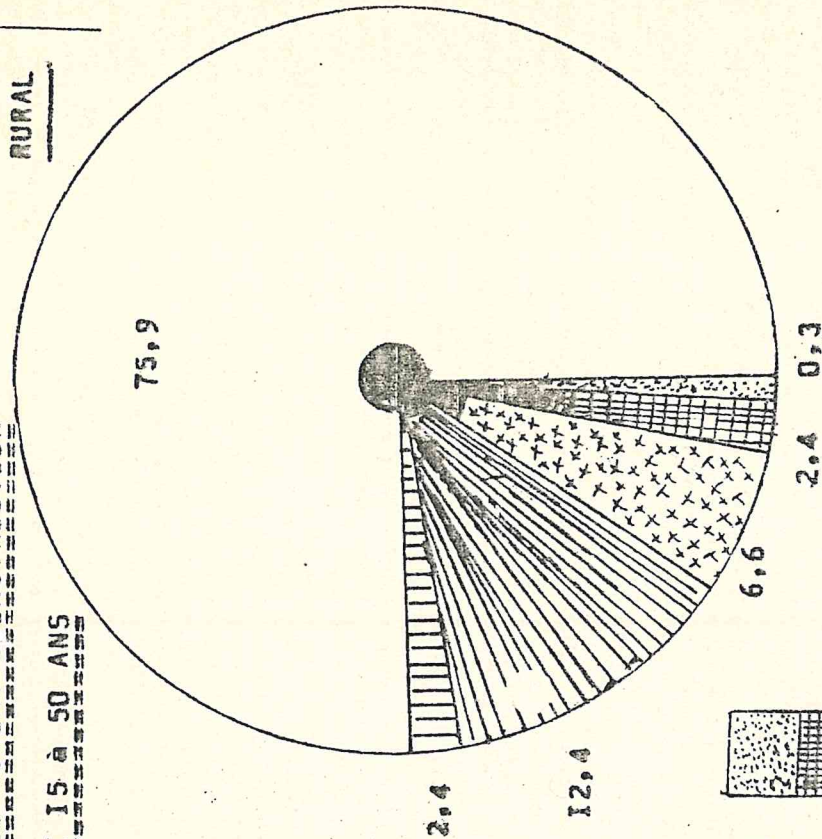
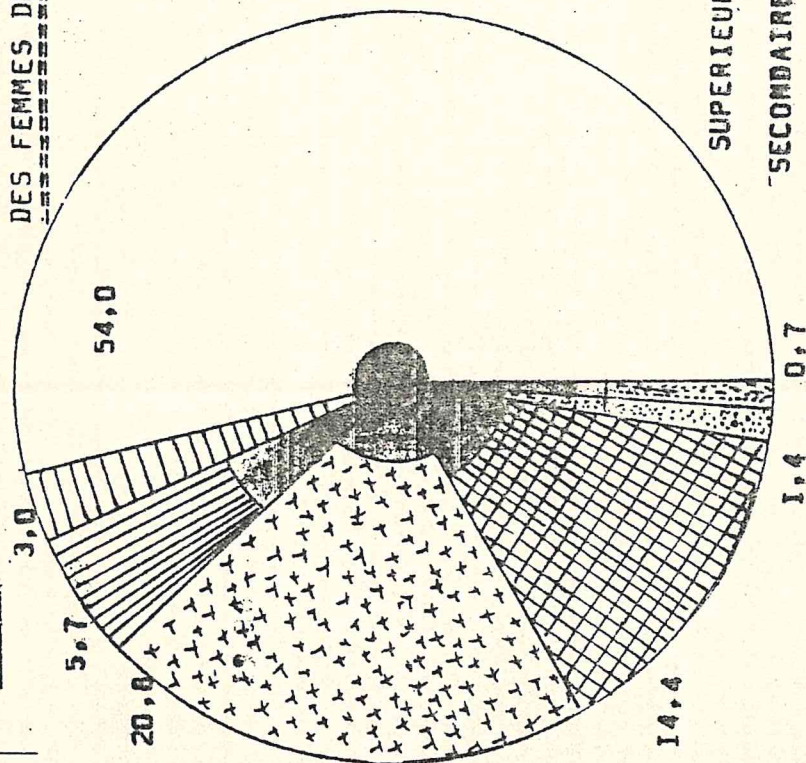
STRUCTURE DE L'ACTIVITE FEMININE

SELON LA STRATE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION

URBAIN

RURAL

DES FEMMES DE 15 à 50 ANS



SUPERIEUR

SECONDAIRE

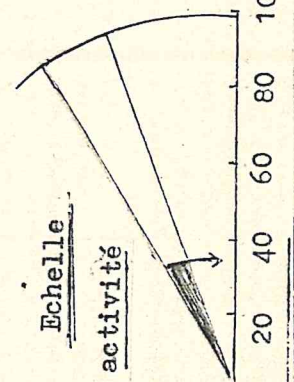
MOYEN

PRIMAIRE

ALPHABETISE

SANS INSTRUCTION

ACTIVITE



SOURCE: MOD 1965 ONS ALGER

CREAD 87

2.2.1. - Le Tri Familial

La femme négocie auprès de sa famille son droit à l'exercice d'une activité rémunérée. Cette négociation s'avère moins difficile pour celle ayant un niveau d'instruction élevé. De même, l'hétéronomie urbaine, associée à la tentative de la structuration nucléarisée de la famille et au coût de vie de plus en plus cher, engendrent des comportements nouveaux vis à vis de l'activité féminine. Certaines familles tendent même à encourager les filles non-instruites à vendre leur force de travail.

Cette hypothèse n'exclut pas la permanence des réactions négatives. En effet, les tenants du modèle culturel sexiste font et feront toujours obstacles, dans le champ économique comme dans la structure familiale, à l'activité féminine, et ce quelque soit le niveau d'instruction de la femme (55). L'acte même de sortir, toléré pour la fréquentation d'un établissement scolaire jusqu'à la puberté, ne saurait être admis pour aller travailler.

La famille intervient ainsi non seulement avant, mais aussi pendant et après la scolarisation des filles.

Le tri familial des enfants à scolariser, ces dernières années, tend à régresser. Certes, l'introduction de l'école fondamentale a réduit énormément les exclusions; elle offre donc plus de possibilité à la fille d'accéder au cycle moyen. Seulement, à ce niveau la famille intervient et décide de la poursuite ou de l'abandon de la formation des filles. Le fait de passer ce cap signifie qu'il existe une option possible sur la vie professionnelle.

Cependant, cette option est forcément réduite, même pour la fille instruite, à l'occasion de son entrée dans la vie d'épouse et de mère de famille. Elle est soumise aux contraintes institutionnelles, que nous avons déjà évoquées.

2.2.2. - Le Filtre de l'Appareil Economique

Le tri opéré par la famille et par le système éducation-formation selon le secteur d'habitat (urbain/rural) ne signifie pas pour autant que les femmes "autorisées" à exercer une activité rémunérée trouveront un emploi.

L'appareil économique filtre, selon sa propre logique, les candidates à l'emploi. En effet, chaque poste de travail requiert un certain savoir et un savoir-faire. Autrement dit, les tâches à accomplir exigent une force de travail avec des qualités spécifiques.

L'appareil économique n'est pas neutre : il reprend la distinction sociale des métiers masculins et des métiers féminins.

Les filles à la recherche d'un emploi sont orientées et s'orientent vers les "métiers féminins".

La structure économique algérienne, organisée selon le principe d'un secteur public puissant et d'un secteur privé soumis jusqu'à présent à une réglementation sévère, fait que l'Etat soit le seul gros pourvoyeur d'emplois. Dans cette logique, la femme ayant pu dépasser les contraintes des institutions extra-économiques, a comme principale issue : l'offre de sa force de travail au secteur d'Etat. Cette vente atteignait 78,7 % en 1977 et plafonne à 88,4 % de la totalité des femmes occupées en 1984 (56). On assiste parallèlement à une régression du taux de femmes employées par le secteur privé : de 16,8 % en 1977, le taux est réduit à 10,7 % en 1984.

Selon les statistiques, la femme algérienne n'est pas "ouvrière" ; et elle se distingue même des pays africains, car elle n'est pas non plus "paysanne". Elle est avant tout "employée" et ce dans les "services" : 81,6 % en 1985 (57) sont cantonnées dans le travail non-productif. Elles sont de plus en plus absentes des autres branches d'activités économiques. Aussi, nous devons admettre que l'auto-exclusion n'est pas à sous estimer dans la mesure où l'intériorisation des stéréotypes sociaux et culturels est un des éléments les plus dangereux structurant la ségrégation sexuelle.

Par ailleurs, l'investissement industriel, pourtant massif avant 1980, (57) a maintenu la participation féminine à un taux infime. L'observation de l'évolution des niveaux de qualification des femmes dans le secteur non-agricole de 1966 à 1982, nous indique une tendance à l'exclusion des femmes ne possédant aucune qualification : de 45,8 % en 1967, le taux est réduit à 28,6 % en 1982 (58). La proportion des femmes-cadres de l'entreprise demeure très faible (4,0 % en 1982). Les personnels techniques qualifiés regroupent près de 56,6 % de l'effectif féminin employé.

On observe que, même dans le monde rural, l'occupation féminine est prédominante dans la branche "Administration/Services" ; le taux de femmes travailleuses dans l'agriculture chute dramatiquement : 58,39 % en 1966, le taux baisse à 25,08 % en 1977 et est réduit encore à 21,16 % en 1985.

Outre l'illusion statistique de cette baisse, on observe une croissance plus importante des "femmes partiellement occupées", que celles de la catégorie "occupées" en milieu rural. Exclue de l'appareil économique structuré, la femme rurale reste néanmoins un agent économique important dans le secteur informel, tant dans la production pour l'auto-consommation que dans son apport au revenu familial.⁽⁵⁹⁾

CONCLUSION :

La progression des effectifs féminins au sein des structures de formation scolaire et professionnelle est une variable extrêmement fragile pour être retenue comme indicateur de l'évolution de l'emploi féminin. Le poids du nombre est avant tout un indice de la croissance démographique. Par ailleurs, l'effectif des filles non-instruites se présente aussi, quoique faiblement, sur le marché du travail.

Mais l'acquisition d'une formation professionnelle apparaît être un des moyens les plus persuasifs de la femme pour négocier sa décision de travailler.

Cette négociation exige souvent le déploiement de toute une stratégie, d'une préparation psychologique, de l'assistance d'un ou de plusieurs membres du cercle familial, pour obtenir la permission du chef de famille.

La formation est nécessaire, l'autorisation de la famille est indispensable et l'obtention d'un "emploi" convenable" reste déterminante, pour que la femme puisse accéder à la vie active. Ainsi la sélection s'opère au niveau de chaque appareil : famille, école et économique. Mais ce processus se réalise différemment selon le degré de développement du cadre de vie, de l'environnement socio-économique.

A ce niveau d'analyse, la question est de savoir dans quelle mesure les comportements à l'égard de l'activité féminine sont affectés par le cadre de vie et les mutations socio-économiques. Le processus d'industrialisation, la révolution agraire ont-ils réussi à mobiliser la force de travail féminine ? Y a-t-il dans ces projets un objectif d'intégration de la femme dans l'activité économique ? L'absence d'une stratégie d'insertion formelle signifie-t-elle une orientation implicite de cette force dans l'économie souterraine ou une exclusion de la vie active ? Et pourtant, la femme travaille.

SECTION 3 /

EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

SUR LE COMPORTEMENT D'ACTIVITE FEMININE

.....	25
3.1. Evolution de L'Emploi Féminin en Milieu Urbain	27
3.1.1. Les Modèles Culturels Urbains	27
3.1.2. Les Activités Urbaines Féminisées	28
3.1.3. Le Chômage Féminin	29
3.2. La Demande Féminine en Milieu Rural	30
3.2.1. Le Flou Rural	30
3.2.2. Le Recul de l'Emploi Féminin	31
3.3. Quelles Opportunités d'Emploi pour la Femme ?	35
En guise de conclusion	

EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE SUR LE COMPORTEMENT D'ACTIVITE FEMININE.

Durant les deux décennies écoulées, le développement engendré par les interventions étatiques, tant sur le plan économique que sur le plan spatial, n'a pas manqué d'agir sur la structure familiale et sur les normes régissant le comportement d'activité féminine.

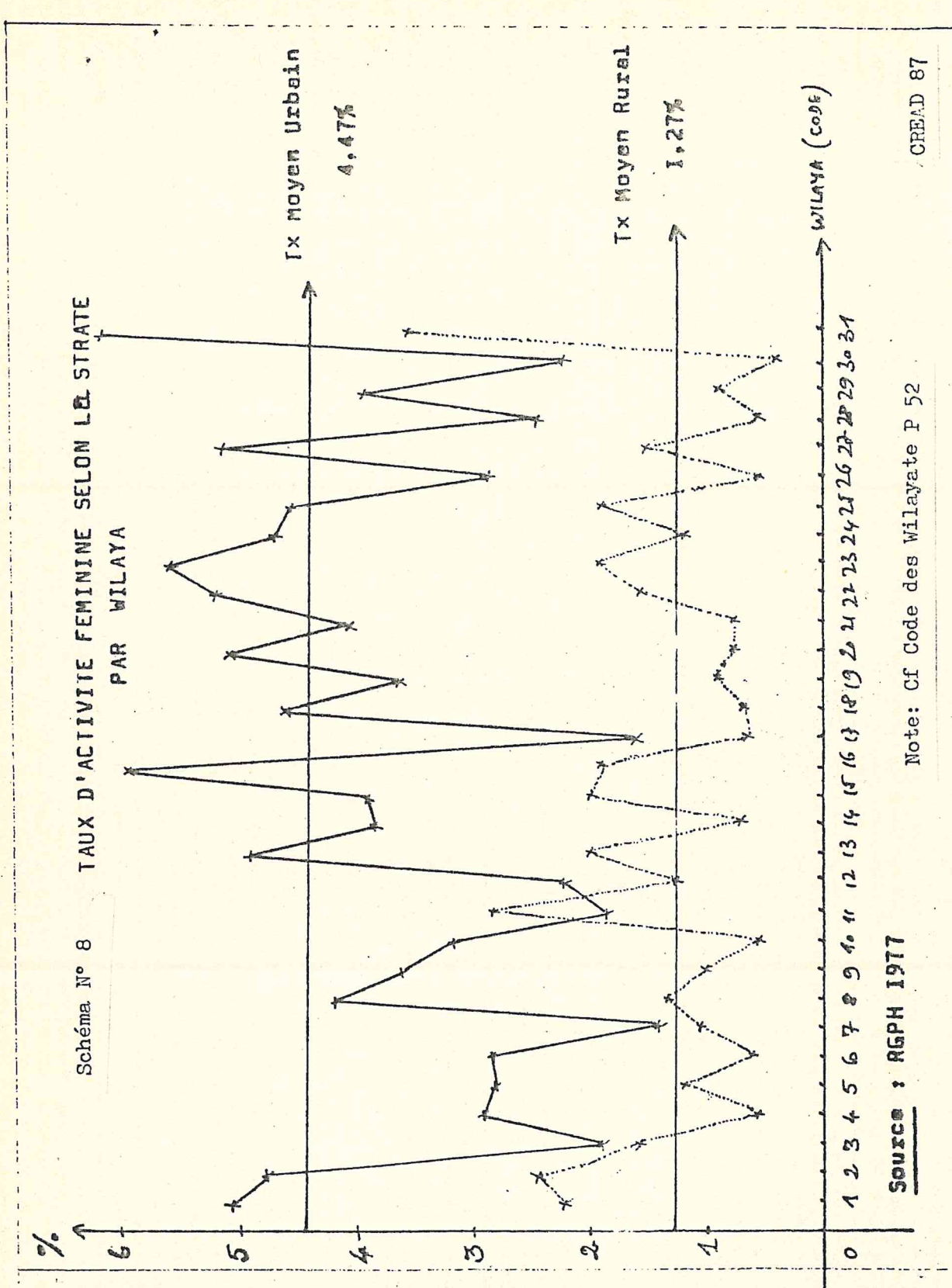
Cependant, la particularité de la structure spatiale algérienne, marquée par une très forte disparité régionale, n'a pas permis un développement équilibré. Il en résulte une concentration de la population et des activités sur la bande côtière⁽⁶⁰⁾. Sur le plan de l'activité féminine, on observe un écart grandissant entre l'urbain et le rural.

Cet écart indique une progression constante de l'activité urbaine et une régression alarmante de l'emploi en milieu rural. L'évolution de ces deux tendances mérite une attention particulière. (Cf Schéma Graphique P. 26).

Le processus d'urbanisation a certes entraîné, dans sa croissance, l'émergence des modèles culturels permissifs, concernant la mise au travail des femmes ; mais il est peu probable qu'un changement radical puisse être opéré quant à la démystification des activités ou postes de travail réputés masculins.⁽⁶¹⁾ Le choix du métier de la femme reste soumis à la décision de la famille et de l'homme. D'autre part, la progression de l'emploi féminin urbain s'estompe ; la tendance actuelle indique que le marché de travail absorbe de moins en moins la main-d'oeuvre féminine, même qualifiée. En d'autres termes, le chômage féminin balise déjà le paysage urbain.

Le recul de l'emploi visible en milieu rural ⁽⁶²⁾ résulte d'une combinaison de plusieurs facteurs : l'incapacité statistique à saisir l'activité féminine réelle, la régression du secteur agricole, la permanence d'un modèle culturel rural peu ouvert au travail rémunéré, la faiblesse de l'opportunité d'emploi.

Enfin, il faut souligner que même si le secteur informel ⁽⁶³⁾ emploie plus de femme en milieu urbain qu'en zone rurale, il est remarquable que, pour les femmes rurales, ce secteur est devenu vital pour apporter un complément de revenu au budget familial.



3.1. L'évolution de l'emploi féminin en milieu urbain.

La progression de l'emploi féminin en milieu urbain ne signifie pas seulement une entrée massive des femmes dans la "modernité" ; elle présage aussi une plus grande combativité des femmes sur le marché du travail. Mais ce combat reste limité dans le cadre de certains métiers ; la saturation de ces champs indique de nouvelles formes de lutte à venir.

3.1.1. Les modèles culturels urbains.

Les modèles culturels urbains relatifs au travail féminin sont empreints des particularités atypiques, engendrées principalement par le statut même de "l'urbain" (64), et par un mouvement migratoire exceptionnel qu'a connu l'Algérie ⁽⁶⁵⁾ durant les premières années de l'indépendance. Ainsi, le caractère urbain (66) apparaît et demeure constant dans l'ensemble des modèles culturels.

Par ailleurs, il faut noter que l'image de la femme algérienne dans l'histoire du monde urbain du travail (67) a toujours été celle des "nécessiteuses", exerçant comme "bonnes" chez des familles "bourgeoises" ou comme ouvrières dans la branche textile, relevant du secteur privé.

Le premier modèle favorable au travail féminin est distinct : d' une couche sociale à une autre et de leurs positions dans la structure sociale : les femmes des couches défavorisées, et de surcroît indigentes sont "autorisées" (68) socialement à exercer une activité rémunérée en espèce ou en nature. La femme algérienne, de cette catégorie sociale, a toujours travaillé dans le secteur structuré ou non. Le modèle interdit par contre à toute femme "de bonne famille" ou de conditions économiques aisées de "sortir travailler" . et ce, même si elles sont instruites (69).

Le second modèle, adopté par l'ensemble des couches sociales, introduit une distinction de taille : la femme peut exercer un métier reconnu "féminin". Cette "vision" s'appuie sur deux éléments : l'activité doit être conforme ou similaire aux tâches domestiques, dévolues "naturellement" aux femmes, et elle doit être menée selon un horaire limité, lui permettant d'observer "ses devoirs" au sein de la famille (70).

Le troisième modèle élimine la distinction sexuelle des professions. (71).

Dans ce cas, deux attitudes extrêmes peuvent être repérées :

* L'adhésion de la femme à ce modèle est manifeste par son insertion dans le monde du travail, même pour une courte durée, sans pour autant que le principe ou la nécessité soit intériorisé (72).

* La présence de la femme dans pratiquement tous les domaines de l'activité économique et ce, par conviction et pour faire carrière (73).

(74)
La négociation des travaux domestiques par les tenants de ce modèle, obéit aussi à deux registres différents, et ils composent avec le principe sacro-saint de la division sexuelle du travail :

- La première conduite étant l'abandon définitif (75) de l'emploi pour que la femme puisse accomplir "ses devoirs de mère et d'épouse".

- La deuxième attitude consiste à maintenir une vie active ; ce maintien est suivi généralement par l'emploi d'une "autre femme" (76) pour exécuter les travaux domestiques.

3.1.2. Les activités urbaines féminisées.

Le développement urbain en Algérie s'est réalisé sous le double poids d'une industrialisation polarisée et d'un cours du croît démographique non-maîtrisé (~~forte~~ fécondité et exode rural) (77). Cette situation, répercutée sur l'espace, a engendré un rythme de croissance inégale du secteur urbain.

L'examen de deux formulations de l'espace urbain élaborées par les services du Plan, (les six zones économiques (78) et les cinq types urbains (79), de même qu'une tentative d'analyse de l'effet de la densité et de la structure de la population sur l'activité féminine indique que, cette dernière réagit à la combinaison d'autres facteurs.

L'étude de la population féminine occupée dans quatre secteurs urbains (80) (Oran, Tlemcen, Oum El Bouaghi et Djelfa), fait apparaître des écarts importants entre les taux d'occupation, soit 14,24 %, 11,33 %, 10,84 % et 4,57 % respectivement, et si la densité obéit à la même hiérarchisation, c'est dû partiellement à la "taille" des secteurs choisis.

Par contre, il est intéressant d'observer que les travailleuses sont concentrées à 96,13 % dans les domaines suivants :

- travailleuses des services (32,57 %),
- professions scientifiques et libérales (25,12 %),
- personnel administratif (22,66 %) et
- ouvrières/artisans (15,78 %).

Cette tendance s'explique particulièrement par la prédominance des métiers dit féminins dans ces domaines. En effet, en 1982 l'enquête MOD présente une liste de 10 métiers regroupant 81,8 % de femmes contre 30,8 % de travailleurs masculins ; 57,1 % de femmes sont dans les corps suivants :

- personnel d'enseignement (29,3 %),
- concierge/femme de ménage (17,4 %) et
- dactylographe (10,4 %).

La féminisation poussée du métier enseignant semble avoir atteint le seuil maximum : de 1978 à 1985, le taux de femmes dans le cycle primaire ne s'est accru que de 0,2 points, passant de 35,3 % à 35,5 %.

Un deuxième type d'appréciation des activités fortement féminisées en milieu urbain est possible, à travers le déploiement de la force de travail en secteur industriel. L'observation des tendances, de 1968 à 1982, de la répartition des femmes selon les branches d'activités, indique une présence importante des femmes dans le "textile". Constituée de 72,10 % en 1968, elle décline brutalement en 1979 à 14,51 %⁽⁸¹⁾, et remonte légèrement en 1982 à 25,19 %. En deuxième rang, les industries de transformations (16,69 % en 1982) recrutent de plus en plus la main-d'oeuvre féminine - vient ensuite, les "transports/communications avec un taux de 9,15 %.

3.1.3. Le chômage urbain féminin.

Le chômage des femmes paraît paradoxal eu égard à la faible pression de la demande féminine sur le marché du travail. Par ailleurs, ce phénomène ne semble point préoccupant, dans la mesure où son incidence sur le niveau de vie des ménages est non-mesurable. La promotion des femmes au statut de "chef de ménage" est marginale.

Mais les femmes demandeuses d'emploi ne sont pas toutes vouées au chômage. De la même manière que l'activité, ce phénomène apparaît de manière inégale selon les aires urbaines. Cependant, il est remarquable que les wilayates fortement urbanisées, qui polarisaient à elles seules presque 50 % des demandeuses d'emploi, accusent une baisse surprenante en 1985 en terme absolue (à l'exception de Oran qui maintien un rythme soutenu (82).

Ces femmes sont généralement sans qualification (27,17 %), ou de faible niveau, primaire et fin d'étude (42,19 %), soit ensemble 69,36 %.

Et, à la lecture de la série statistique portant sur la demande féminine d'emploi non-satisfaite, on constate que les "sans qualification" et "le personnel d'aide" réunissent 82,38 % en 1977 et 68,59 % en 1985 de la totalité des femmes au chômage.

3.2. La demande féminine d'emploi en milieu rural.

La régression de l'activité féminine en milieu rural, ne saurait être examinée comme étant une conséquence logique du modèle de développement économique. Cette régression n'est-elle alors qu'une illusion ?

Deux réponses sont possibles : Oui, dans la mesure où l'ampleur de l'activité féminin dans le monde rural est encore flou ; non, parcequ'il y a réellement des blocages à l'extension de l'emploi féminin. Dans les deux cas, la situation nécessite une clarification.

3.2.1. Le flou rural.

Trois points, d'une extrême importance, seront soulevés pour circonscrire le flou rural. Cependant des études spécifiques seront nécessaires pour le traitement de ces questions.

Les généralisations que l'on peut se risquer de formuler, à propos des agglomérations urbaines en Algérie, présentent moins de difficultés à établir, que si l'on entreprenait de le faire pour les zones rurales. La complexité et le nombre de phénomènes à décrire, propre à l'activité féminine, semble décourager l'entreprise - et le problème est particulièrement épineux, en ce qui concerne l'activité des femmes rurales, ou de celles résidant en zones éparses. Ces situations présentent une extrême diversité, non-systématisée et non-saisie quantitativement, sinon de manière approximative. (83)

Une autre question se pose en rapport avec ce flou rural : il s'agit de la migration (84). En fait, il serait commode, pour les besoins de la planification, de pouvoir se référer à des "lois de migrations" vers les villes. Le fait est que l'on sait fort peu de choses sur les formes qu'affectent les migrations des femmes. Il semble que l'on ait raison de penser, que l'exode est avant tout masculin. Même dans cette hypothèse, le traitement des conséquences de la migration masculine sur l'activité féminine, mériterait une attention particulière.

Le troisième point revient aux effets de la restructuration de l'espace rural sur l'activité des paysannes. L'impact, par exemple, de la conception des logements et de l'organisation des villages socialistes a été souvent analysé en terme d'inadéquation en rapport avec l'économie domestique rurale traditionnelle. (85) Cependant, l'ampleur de la destruction de cette économie et les conséquences sur l'activité féminine en particulier, nécessiterait une étude approfondie.

Le flou caractérisant ces trois axes réduit sensiblement les possibilités d'une évaluation ou d'une appréciation globale de l'activité féminine en milieu rural. La tendance la plus importante aisément repérable, mais fort discutable, est le recul de l'emploi féminin.

3.2.2. Le recul de l'emploi féminin.

Ce recul résulte d'une combinaison de plusieurs facteurs, entre autres, le problème de la saisie statistique, la régression réelle de l'activité agricole en générale, et la permanence du déséquilibre régional.

3.2.2.1. Les silences statistiques : mystifications ou résistances culturelles ?

Selon les statistiques officielles, la population active féminine en milieu rural a regressé de plus de la moitié de 1966 à 1977 : de 37,41 % des travailleuses, le taux descend à 18,54 %.

La part des occupées obéit à la même tendance : de 30,31 %, le taux est réduit à 14,26 %. Pour la même période, la demande nouvelle manifeste accuse une baisse : moins de femmes se présentent sur le marché du travail, le taux de "femmes sans travail" passe de 7,10 % à 4,28 %.

La chute de l'emploi féminin apparaît moins forte entre 1977 à 1985. Le taux global est ramené à 16,36 %.

La structure par groupe d'âge des travailleuses indique un déplacement des tendances limitant l'emploi des jeunes de moins de 15 ans. Ce groupe avait la plus forte présence en 1966 ; Dix ans après, ce sont les femmes du groupe de 20-24 ans qui deviennent prédominantes parmi les occupées.

Cette baisse de la mise au travail des femmes, en milieu rural, relève non seulement des résistances culturelles, mais aussi de l'incapacité statistique à saisir l'activité féminine réelle.

En effet, cette réalité ne se laisse pas saisir aisément. Il est encore considéré comme un "deshonneur" pour un chef de famille, dans les milieux traditionnels, de laisser sortir travailler les femmes (86). Et, même s'il y a des transgressions à cette règle, le groupe familial tentera de les masquer le plus qu'il pourra.

Mais aussi, les outils de mesure statistiques ne sont pas toujours neutres, et ceci particulièrement pour l'activité agricole.

Entre les données du RGPH et des "balances régionales" (87), on observe un écart significatif dans la définition même de l'activité. "Toute personne, homme ou femme, âgé de plus de 10 ans, ayant eu une activité sur l'exploitation, quelque soit la durée, pendant la campagne en cours ou passé" est comptabilisée comme active selon les balances régionales. Cette définition, très large, permet certainement d'appréhender la disponibilité de la main d'oeuvre, mais n'élimine pas le risque d'un double emploi.

De même, on dénombre pour une même réalité, des données distinctes. Cela est particulièrement apparent pour les catégories des "aides familiaux", des "ménages" ou encore des "femmes partiellement occupées" (88.).

Il est clair, dans ces conditions, que l'activité réelle des femmes, dans le secteur agricole, n'est saisie que partiellement par les statistiques.

Cependant, il faut souligner que la réforme a laissé peu de possibilités à l'extension des "productrices agricoles" ; ce statut est même indirectement nié à la femme (89). Les attributaires sont d'abord des hommes.

Par ailleurs, on observe une présence de plus en plus forte de femmes dans les "services". Les seuls emplois finalement accessibles aux femmes rurales, celles ayant particulièrement un niveau de qualification, sont des activités non-agricoles.

3.2.2.2. La regression de l'activité agricole.

Le recul de l'emploi global dans la branche d'activité "agriculture" (passant de 23,3 % en 1966 à 5,7 % en 1977 et à 2,3 % en 1985), a entraîné nécessairement une baisse de l'activité féminine. S'il est vrai que la main-d'oeuvre masculine a déserté l'agriculture et la zone rurale pour l'industrie ou le BTP en milieu urbain, il est peu probable que la force de travail féminine ait suivie la même logique (90).

Nous avons déjà évoqué les conséquences de l'exode, de même que les effets de la réforme agraire sur l'activité féminine.

3.2.2.3. Le déséquilibre régional.

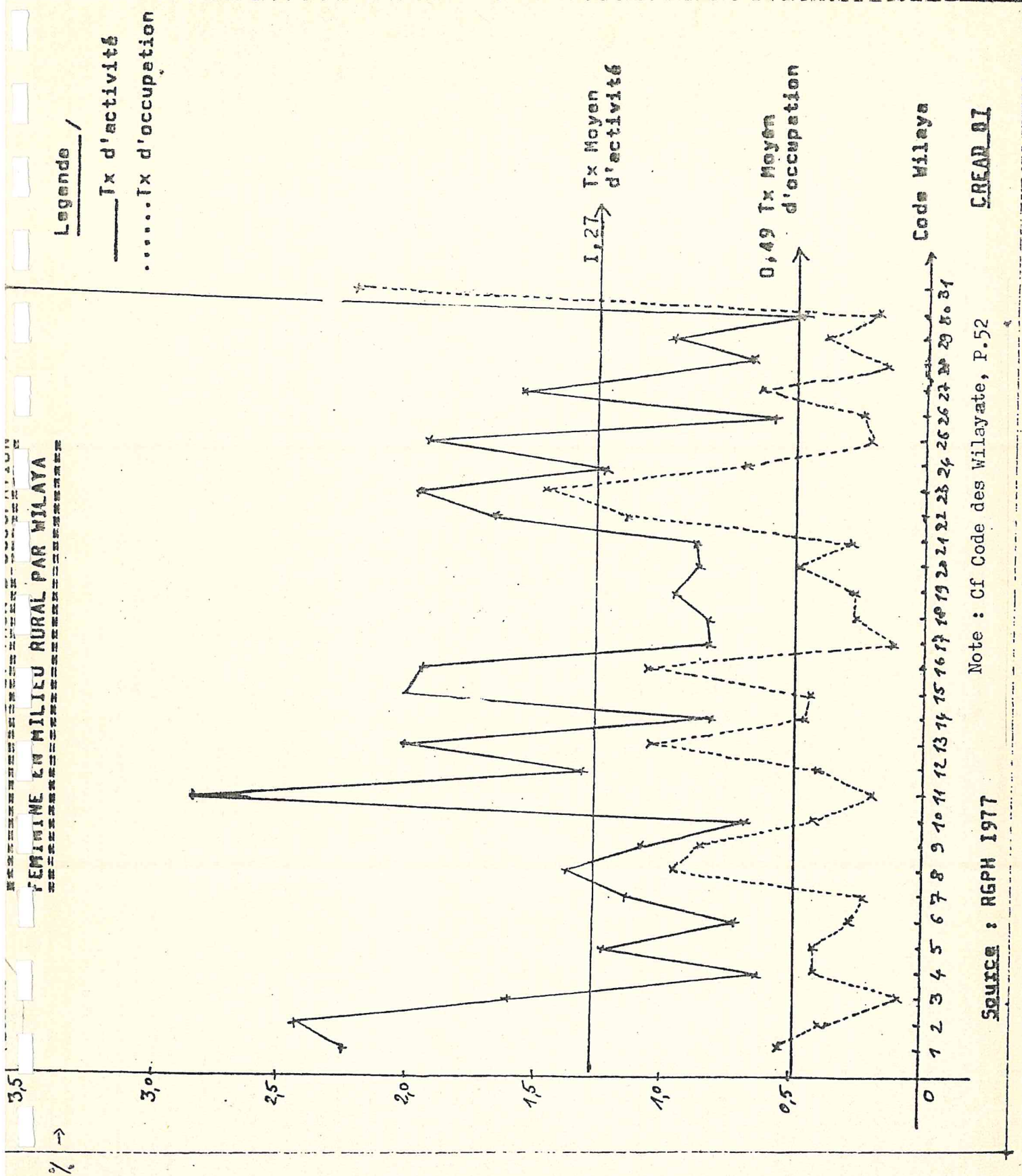
L'analyse du monde rural en tant que totalité, quoique déjà en déséquilibre, (du point de vue infrastructures collectives), par rapport à l'urbain, ne permet pas d'apprécier les différences entre les régions, les wilayats (Cf Graphique P.34).

La tendance observée en 1977 indique, que l'activité féminine est très inégale selon les wilayats et qu'une activité importante ne signifie pas nécessairement une occupation égale. En considérant les fermes partiellement occupées comme partie intégrante de la population active, on peut constater des modifications remarquables des taux d'activité.

Si l'occupation est un puissant indice révélateur des déséquilibres entre les wilayats, on observe par contre une croissance inquiétante du secteur informel (91) : la catégorie des "femmes partiellement occupées", (quoique moins importante qu'en milieu urbain), est nettement supérieure à celle des occupées. De ce fait, le recul de l'emploi féminin est lié à la faible capacité de création d'emploi dans le secteur formel.

Le peu d'emplois existant dans le milieu rural semble n'être ouvert qu'aux femmes instruites. En effet, les taux d'activité des femmes ayant un niveau moyen ou plus, est nettement plus important que ceux des niveaux primaires ou moins.

FEMMINE EN MILIEU RURAL PAR WILAYA



Note : Cf Code des Wilayate, P.52

Source : RGPH 1977

CREAD 07

Mais la faiblesse des infrastructures scolaires concernant les niveaux avancés, et la permanence d'un modèle culturel rural traditionnel peu ouvert à la scolarisation des filles, pratique en outre encouragée par l'éloignement des établissements (92), induisent une extrême limitation de la probabilité d'accès à un emploi rémunéré. La famille, l'Ecole et l'Appareil Economique contribuent ainsi, presque de manière concertée, à l'orientation de la force de travail féminine du monde rural vers le secteur non-structuré.

3.3. Quelles Opportunités d'Emploi pour les Femmes ?

La prédominance de l'activité féminine en milieu urbain, telle qu'elle est révélée par les chiffres, n'est pas due au hasard. Le maintien de la formulation sexiste de la population active ne peut aboutir à d'autres résultats; et cela conforte indéniablement le mythe de la modernité au détriment d'une ruralité toujours assimilée à la tradition définie péjorativement.

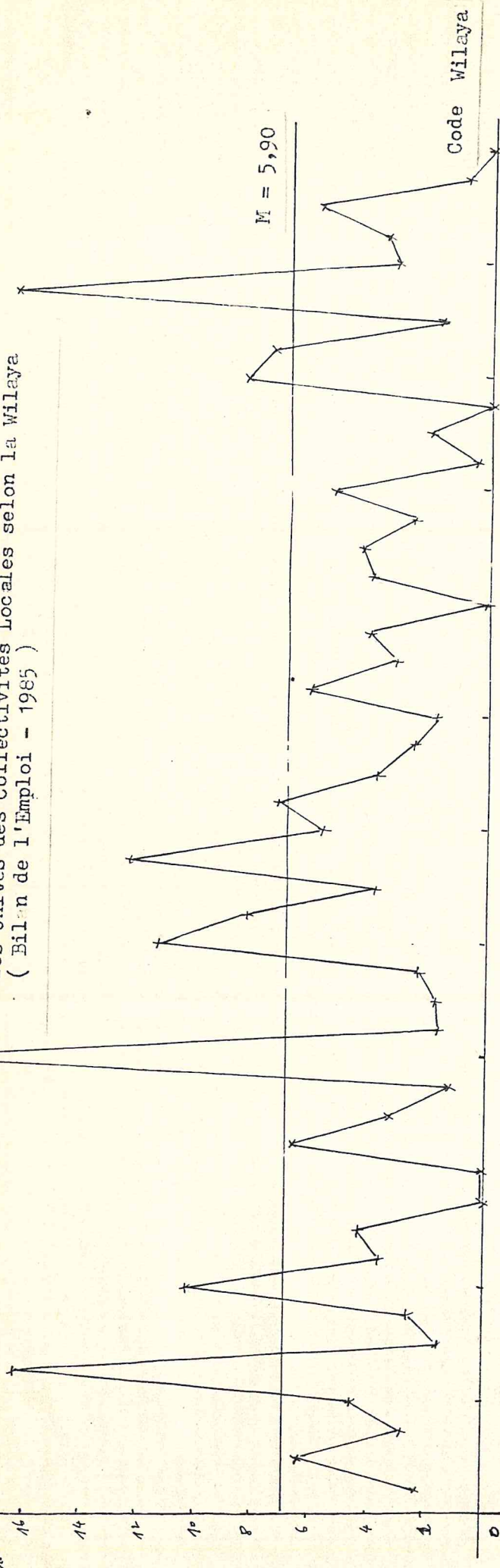
Et même en admettant que l'urbain soit favorable au travail féminin, force nous est de constater que la femme n'évalue et ne s'insère que dans le secteur non-productif, et mieux encore dans le secteur informel.

Par ailleurs le flou projeté par les chiffres et ses silences sur l'emploi en milieu rural autorisent toutes les hypothèses possibles. Est-ce que les femmes sont réellement exclues de l'appareil économique ou elles le sont seulement dans les Chiffres? L'Agriculture est pourtant reconnue non pas comme un travail "masculin" : dans tous les rapports statistiques, on rencontre l'expression "exploitation familiale", ce qui suppose que la petite communauté (père, mère, enfants et autres collatéraux) se partagent non seulement la propriété, mais aussi l'exploitation, c'est à dire le travail devant contribuer à assurer la meilleure récolte possible.

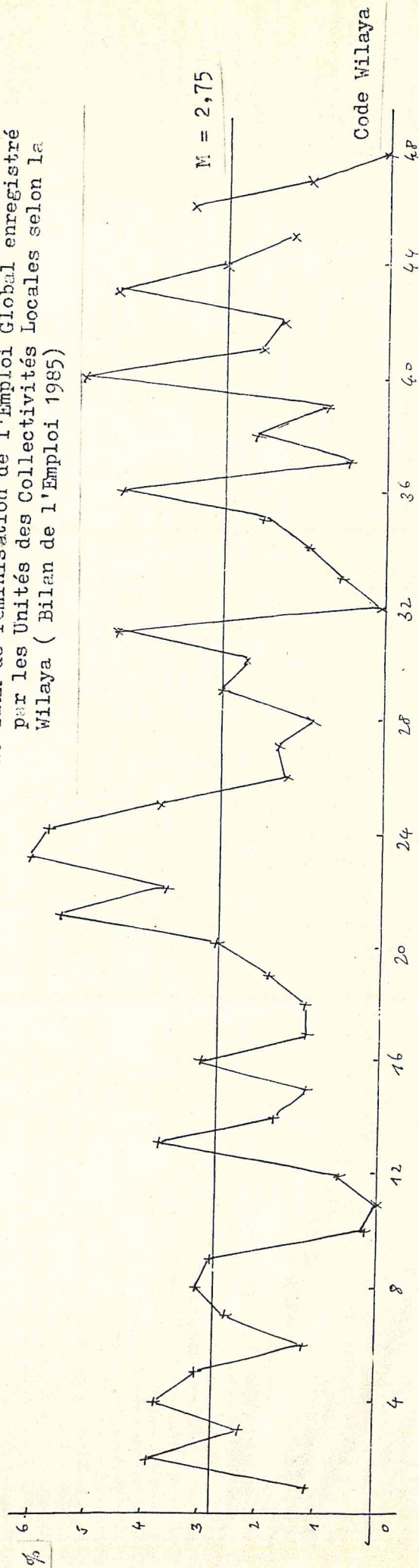
En réponse aux interrogations soulevées, nous proposons un rappel sur les opportunités réelles déployées pour faire sortir la femme des "activités de l'ombre".

L'action développée par les collectivités locales est intéressante à souligner. Le Bilan de l'Emploi, réalisé en 1985 (93), indique que seulement dix Wilayate ont enregistré un taux de féminisation de recrutement supérieur à la moyenne nationale, estimée à 5,90 % -(Cf Graphique P. 36). Et, pourtant le nouveau découpage territorial opéré en 1984 a permis l'installation des administrations ; le taux de féminisation de l'emploi global des Unités des Collectivités Locales ne dépasse pas 2,75 % en moyenne.

1. Taux de Féminisation des recrutements effectués par les Unités des Collectivités Locales selon la Wilaya (Bilan de l'Emploi - 1985)



2. Taux de féminisation de l'Emploi Global enregistré par les Unités des Collectivités Locales selon la Wilaya (Bilan de l'Emploi 1985)



Note : Cf Code des Wilayate, P.52

Le peu de dynamisme des structures décentralisées est acceptable pour la conjoncture - création nouvelle, faiblesse de supports financiers, matériels et humains. Les collectivités locales auront un rôle très important à jouer, une fois structurées elles-mêmes, dans la mobilisation de la main d'oeuvre féminine.

Par ailleurs, l'exemple de la Wilaya de Sidi Bel Abbes est très significatif quant à l'existence d'une demande potentielle non exprimée des femmes en sommeil. Le Complexe "Sonelec" réalisait, en 1982, un taux de féminisation de 45,68 % de son effectif. Composée en majorité de jeunes filles non-mariées, la population féminine mobilisée est de faible niveau d'instruction (94). On peut aisément comprendre "la contagion" provoquée par cette entreprise au niveau de la zone. Les Bureaux de Main d'Oeuvre reçoivent depuis des demandes de plus en plus nombreuses émanant des femmes (95).

Le contre-exemple revient paradoxalement au secteur "textile", activité réputée féminine, qui accuse une baisse relative (surprenante du reste durant cette décennie de la Femme) par rapport aux autres secteurs non-agricoles (96). Et pourtant, les filles en apprentissage sont inscrites majoritairement dans la section "textile et habillement". Une étude minutieuse de cette industrie, tant dans sa forme structurée que dans celle non-structurée, révélera certainement sa capacité de mobilisation, qui selon toute hypothèse, serait nettement supérieure aux chiffres officiels.

Enfin, l'opportunité réelle ne s'arrête pas à l'octroi d'un emploi à la femme, mais surtout aux possibilités de maintien de la l'activité féminine. Le seuil optimal devait être atteint par l'application effective des dispositions législatives autorisant le travail à mi-temps(97), un des moyens susceptibles de sauvegarder l'emploi féminin. Enfin, les facteurs favorisant l'abandon du travail de la femme sont connus; on peut constater, à cet effet, la faiblesse des mesures adoptées pour éviter que des compétences coûteuses soient résignées à l'accomplissement des tâches ménagères.

Ces quelques éléments de réponse illustrent, quoique partiellement, des opportunités réelles pouvant drainer massivement cette force de travail, mise en veilleuse, mais combien nécessaire pour soutenir l'économie nationale face aux transformations sociétales, affectant chaque sphère de la vie quotidienne.

En Guise de Conclusion

Au terme de cette section, peut-on encore affirmer, sans risque aucun, que la Ville favorise l'emploi féminin ? Que la femme citadinisée est plus ouverte au monde du travail que la femme rurale ? Que toutes les mesures sont prises pour encourager sinon faciliter l'entrée des femmes dans l'appareil économique ? Le doute est permis quant à l'objectivité d'une évaluation élaborée à partir des chiffres officiels, seuls disponibles en la matière.

La récession actuelle, caractérisant l'économie nationale, laisse prévoir une rigidité croissante de marché de la main d'œuvre féminine. Plus vulnérable que les hommes, en période de crise sérieuse, l'adaptation de l'offre de la force de travail féminine aux évolutions incertaines de l'activité économique n'est pas aussi élastique et automatique qu'on pourrait le croire.

Les réformes économiques en cours, l'introduction des nouvelles technologies, les restrictions budgétaires présentent des perspectives nouvelles pour le marché du travail. La présence des femmes dans ce combat singulier sera certainement forte, mais l'omniprésence des normes dictant les rôles de la femme et de l'homme, consolidées par une législation musclée de la famille donnera des résultats divers selon les stratégies développées par les collectivités locales et les entrepreneurs au niveau micro-locale.

CONCLUSION G E N E R A L E

Il s'agit à présent de revenir aux questions soulevées et de réexaminer les réponses partielles apportées tout au long de cette étude.

On note d'emblée que ce Bilan réalisé strictement sur la base d'une documentation sélective, a constamment indiqué des formes d'emplois atypiques, non-structurés, non-saisis par les statistiques. Devant l'insuffisance des données et des informations fiables sur l'activité féminine en générale, la planification de l'emploi à moyen et à long terme risque d'être pensée et élaborée en dehors du contexte réel du vécu et de l'éclairage du pré-existant. Une enquête nationale sur l'activité féminine s'avère impérative, et peut être conduite sur la base des hypothèses développées^{et}, des pistes dégagées par cette étude.

Notre dossier comprend trois niveaux d'analyse : la Famille, le système Education-Formation et le Cadre de Vie.

L'immobilisation la plus importante des femmes est effectuée par la Famille. La tolérance à l'activité se situe au niveau du groupe d'âge 20-24 ans, et elle baisse régulièrement pour les groupes d'âge suivants. L'action de la structure démographique, l'âge moyen au mariage, l'intensité de la divorcialité, du veuvage et de la séparation des couples interviennent à ce niveau dans la détermination de l'activité. Certes, toute une série de variables intermédiaires, d'ordre qualitatif, contribuent simultanément à freiner, voire interdire le travail des femmes. Par contre, un élément aisément quantifiable demeure méconnu : le taux de fluctuation de la main d'œuvre féminine, à savoir le nombre de départ et d'entrées nouvelles des femmes dans la sphère économique.

La rétention scolaire des filles a été plus ou moins importante en considérant l'évolution de la scolarisation durant la période étudiée. Ce qui implique : une baisse de l'analphabétisme, une élévation du niveau d'instruction des candidates à l'emploi, et la chute du travail des petites filles.

Par ailleurs, le choix des filles pour la formation professionnelle ou universitaire reste marqué par les valeurs socio-culturelles, et cette spécialisation reflète les attitudes familiales vis à vis du travail féminin.

La formation s'est imposée comme un moyen indispensable aux filles pour accéder au travail rémunéré. Et, si au départ nous avons insisté sur la dichotomie "instruite/ Analphabète", la situation présente et à venir serait caractérisée par une segmentation entre les niveaux "Moyen ou moins/ Secondaire et plus". De même, l'introduction des technologies nouvelles exigerait des filles en plus du niveau requis, une formation spécialisée.

Il en découle ainsi une moindre inadéquation entre les niveaux de qualification des filles et l'Emploi. Cependant, devant la saturation des "Services" et des "Administrations", on assiste présentement au chômage de certaines compétences (sociologues, juristes, psychologues et même biologistes), ce qui conduit inévitablement au développement du sous-emploi. Les femmes qualifiées sont moins en mesure de refuser d'exercer même dans des postes exigeant d'un niveau plus faible de qualification, et non-stable. Une étude particulière portant sur les effectifs des "enseignants suppléants" révélera certainement cette tendance.

Par ailleurs, il est aussi inquiétant de constater qu'une fraction non-négligeable de filles instruites, de haut niveau de qualification, soit retenue par des "obligations familiales" ou interdite de "sortir travailler" par le pouvoir marital. A la limite, des activités "clandestines", telles "gardiennes d'enfant, leçons à domicile..." sont souvent développées dans le cas où la nécessité financière s'impose.

La convergence entre la Famille et le système Education-Formation se situe aussi sur le terrain de l'économie. Nous avons démontré comment s'opère le filtre de cet appareil pour la sélection des femmes postulant à un emploi. La tendance principale, pour la période étudiée, revient à la prédominance excessive des femmes dans les Services et ce parce que l'emploi réagissait aussi particulièrement à l'offre de travail durant cette conjoncture : mis en place des administrations centrales, des structures décentralisées, des collectivités locales, poursuite d'une politique sociale prioritaire, développement des structures sanitaires, des établissements scolaires. Et, cette présence est aussi forte dans le milieu urbain comme dans le milieu rural.

Par contre, aucune explication objective ne saurait justifier la faible participation des femmes dans le secteur industriel, si ce n'est la prégnance d'une idéologie sexiste du travail des opérateurs économiques. La baisse relative du taux de féminisation des effectifs de l'industrie "textile" est édifiante. Toutefois, la

demande sans cesse croissante et la profusion de produits textiles sur le marché laissent supposer qu'un nombre important de main d'oeuvre féminine est enfoui dans l'économie souterraine. L'employeur, dans ces conditions, bénéficie des avantages financiers particuliers, mais l'exploitation des travailleurs, surtout des femmes, sous-traitantes à domicile, est garantie.

Cependant, les innovations technologiques, l'informatisation progressive du secteur industriel dans son ensemble, permettent de relativiser la perte d'espace professionnelle pour les femmes.

Le recul de l'emploi féminin en milieu rural, outre les incertitudes des chiffres, est lié particulièrement au faible développement de l'agriculture. La restructuration du cadre de vie rural, la réforme mise en oeuvre durant la période écoulée ont certes amélioré le "niveau de confort" des ruraux, mais leur contribution à la destruction de l'économie domestique, menée et gérée particulièrement par les femmes, peut être estimée plus importante par rapport à l'élévation du taux d'activité féminine enregistré ces dernières années.

La réponse de l'appareil économique, située au niveau de ces trois branches d'activités, est à notre sens, en parfaite correspondance avec les attentes de la structure familiale, et les produits du système Education-Formation. Nous pouvons soutenir ainsi que le comportement d'activité féminine constitue un pas en arrière, en considérant son engagement massif au moment de la lutte armée.

Au Delà du Bilan

L'objectif de ce bilan consistait essentiellement à repérer les indicateurs quantifiables, à évaluer leurs pertinences quant à l'élaboration d'une étude prospective globale de l'emploi. Devant la teneur des pistes déterrées par notre étude, on ne peut rester insensible tant sa causticité nous interpelle. En définitive, plus on s'interroge sur le travail féminin, plus on découvre la sécheresse criante des données parcellaires, élaborées généralement à d'autres finalités. Il est impérieux d'entreprendre une recherche en profondeur sur tous les compartiments de l'activité féminine, de revoir tout l'arsenal des concepts, des paradigmes, des techniques pour les déconnoter et les déconnecter de l'idéologie sexiste.

Enfin, les aspects obscurs méritant un éclairage puissant et pressant demeurent : la place de la femme dans le secteur informel, le travail féminin en milieu rural, la fluctuation des entrées et des sorties des femmes de l'appareil économique, la contribution des femmes dans le secteur de "subsistance" (quoique non rémunéré, ce travail permet de réduire sensiblement le coût de la main d'oeuvre et subventionne le travail masculin rémunéré), l'incidence des technologies nouvelles, les effets des réformes passées et actuelles sur le comportement d'activité féminine, l'évolution de la législation du travail féminin, et enfin, l'Histoire de l'Algérienne au travail.

NOTES DE REFERENCE

INTRODUCTION GENERALE :

- (01) - Bureau International du Travail : "les travailleuses : effectifs de main-d'oeuvre féminine dans le monde en 1975 et perspectives pour l'an 2000", p. 15 - Ed. BIT (1975), Genève, 40 pages.
- (02) - Bureau International du Travail : "Problèmes de politique de l'emploi et de la main-d'oeuvre dans les pays arabes : propositions pour l'avenir" - papiers et travaux d'un colloque du BIT (1983), Genève.
- (03) - "La constitution"- Cf. art. 39 - 42 - 44 - 81 - Ed. FIN (1976) - Alger - 69 pages.
- "La Charte Nationale 1976" - Cf. p. 32, pp. 71-72. Ed. FIN (1976) - Alger, 190 pages.
- "La Charte Nationale (1986)" - Cf. p. 114, pp. 168-169.
- (04) - Cf. Loi n° 78-12 du 5 août 1978 relative au Statut Général du Travailleur. Article 7, 8, 11, 12, 44. - In : J.O.R.A. n° 32 du 08.08.1978.
- Loi 81-03 du 21 janvier 1981 fixant la durée légale du travail, Art. 4, 6, 15 - In : J.O.R.A. n° 8 du 24.02.1981.
- Loi n° 83-11 du 2 juillet 1983 relative aux assurances sociales - Chapitre II, Sect. 1 - 2 - Art. 23, 24. Chapitre V, Sect. 1 - Art. 54.
- Loi n° 83-12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite - Titre II, chapitre 1, sect. 1, Art. 6, 8 : In : "nouveaux textes de loi de la sécurité sociale" Ed. IPS (Alger) - 99 pages.
- (05) - Cf. "RGPH 1966 : Résultats pour l'Algérie entière" - Série I, Vol. XVII, Tome 1 population - Ed. SEP (1970) - Alger 665 pages.
- "RGPH 1977 : Population active" - série B - vol. 3. Rés. par sondage 1/10 - Ed. CRES (1978) - Alger, 108 pages, Résultats bruts 94 pages.
- Résultats "enquête main-d'oeuvre et démographie 1985" - CRES (1987) - Alger.
- (06) - La question de l'adaptation des instruments de mesure est régulièrement soulevée par les études portant sur l'emploi féminin. Toutefois il n'est pas dans notre objet d'introduire les éléments théoriques relatifs au travail domestique. cf.

- (*) - HAKIKI - TALAHITE (F) : "Travail domestique et salariat féminin : Essai sur les femmes dans les rapport marchands - le cas de l'Algérie" I.S.E. université d'Oran (1983) - 320 pages.
- (*) - ABDELIRIM (R) : "les femmes à la campagne : quelle formation ? Quel(s) emploi(s) ? Exclues du système de formation, sont-elles des ménagères ou une armée active "refoulée" ? - 18 pages.
Communication séminaire "les femmes et le développement rural en Afrique" CREA-AFARD (1982) - Alger.
- (*) - RGPH 1977 - op. cité. Pour l'évaluation du "travail féminin", les services du plan développent une nouvelle catégorie dans la "situation individuelle", à savoir "les femmes partiellement occupées".
- (*) - Les services de l'ONS reprennent la catégorie "femmes partiellement occupées" et l'introduisent comme une variante de l'activité féminine pour les enquêtes MOD - cf. Revue "Statistiques" - n° 3, Avril/Juin 1984 - pp. 29-35.
- (*) - KOUADRI (A) "Emploi féminin" - pp. 79-86 - In : revue algérienne du travail, n° 18 (1987) - Alger.
- (07) - UNESCO : "Les indicateurs du rôle nouveau des femmes dans le développement". Coll. Etudes Socio-Economiques - n° 3 - Ed. Unesco (1984 - Mars - 146 pages.
- (08) - Cf. annexe II "définitions" - "femmes partiellement occupées".
- (09) - Cf. annexes II définitions. "Population active".
- (10) - L'expression de la femme ou de la jeune fille d'un désir ou d'un besoin de travailler est généralement court-circuitée par le chef de famille, qu'il soit homme ou femme particulièrement dans les milieux traditionnels.
- (11) - La notion "autres femmes inactives" apparaît dans la catégorisation observée par les statisticiens particulièrement pour le MOD 1985. Cette indice est apparemment surprenant dans l'indicateur "situation individuelle", car il relève de la fameuse classe "femme au foyer".
- (12) - Cf. Revue Algérienne du Travail, n° 18, op. cité.
- (13) - La notion de la "demande" est utilisée par les services de l'ONAMO pour qualifier le nombre de candidats (occupés ou non) déclarant être à la recherche d'un emploi et inscrits auprès des bureaux de main d'oeuvre.
- (14) - "Statistiques apprentissage 1986" - Doc. de la Direction de l'Apprentissage et de la Formation en Entreprise - Ministère du travail et de la formation professionnelle (1987) - Alger - 45 pages.
- (15) - Résultats Enquête MOD 1985, ONS (1987) Alger.

- (16) - L'occultation statistique du travail féminin n'est pas pour autant minimisée par le fait des résistances familiales.
Cf. ABDELIRINI (R) : "Les femmes à la campagne : Quelle formation et quel(s) emploi(s) ? Exclues du système de formation, sont-elles des ménagères ou une armée active refoulée ?" - op. cité.
- (17) - Cette double capacité de la femme est un élément fondamental dans l'analyse de la division sexuelle du travail - Cf. l'ouvrage collectif.
"La condition féminine" Ed. sociales (1978) - Paris - 381 pages.
- (18) - Loi n° 84-11 du 09 juin 1984 portant code de la famille.
- (19) - ELIOU (H) : "Scolarisation et promotion féminine en Afrique" - revue tiers-monde, Education et développement - tome XIII - n° 49, janvier-mars 1972.
- (20) - La notion Environnement Spatial et Economique renvoie à des entités géographiques ayant des caractéristiques socio-économiques distinctes. L'indicateur statistique usuel "strate" obéit à cette logique.
- (21) - La question de l'opportunité d'emplois spécifiquement féminins est reprise dans la mesure où la pression sociale qui fait la dichotomie entre "métiers féminins-métiers masculins" reste extrêmement forte.

SECTION I :

- (22) - L'association des concepts femme - famille est renforcée par le fait que les tâches domestiques (la première éducation des femmes) sont encore dévolues aux femmes et présentées comme la conséquence naturelle de son rôle de "gardienne des valeurs" de la famille.
Cf. BOURDIEU (P) : "Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle" - Genève (1977) 269 pages.
- (23) - Cf. KAHLAT (Saïd) : "Structuration économique et structuration familiale. Du mode de socialisation de l'individu" - 20 pages. Communication : Colloque national sur l'organisation de la famille (30-31 octobre 1985) - Alger.

- (24) - L'analyse de la place et du rôle (droits et devoirs) de la femme dans la structure familiale algérienne implique d'autres considérations qui ne relèvent pas de notre objet d'étude.
- (25) - Quelques extraits des textes fondamentaux (constitution - Charte Nationale...) figurent en annexes.
- (26) - Cf. annexes Définition "chef de famille".
- (27) - Certaines dispositions du code de famille sont inspirées du "sunna" et d'autres reprennent directement des règles coraniques.
- (28) - BOUPHENOUCHET (1) : "La famille algérienne : Evolution et caractéristiques récentes" - 2ème Ed. SNED (1982) - 316 p.
- BENATIA (F) : "le travail féminin en Algérie : le département d'Alger" - Ed. SNED (1970) - Alger - 272 pages.
- KHODJA (S) : Les algériennes au quotidien - Ed. ENAL (1985) - Alger, 135 pages.
- (29) - Sur le pouvoir des normes - cf. Oussedik (F) : les femmes algériennes et l'espace". Doc. Revue Unesco (oct. 1982) - Alger.
- (30) - CHAULET (Claudine) : "Travail d'homme et travail de femme" - 14 pages.
Communication séminaire femmes et développement rural en Afrique - CREA-AFARD (sept. 82) - Alger.
- (31) - BENKHELIL (R) : "Réflexions sur les structures familiales - Pub. INEAP. Fasc. I : Définitions et reproduction socio-démographique. (Alger) - 50 pages.
- (32) - MUSETTE (S). : "Essai d'analyse de l'urbanisation algérienne de l'espace algérois : Conditions de l'habiter dans les habitations nouvelles à Alger". Mémoire DEA - I.S.S. (1983) - Université d'Alger - 297 pages.
- (33) - Le travail des enfants, n'est pas interdit en Algérie, il est réglementé ; c'est à dire un enfant peut être employé sous certaines conditions, Cf la Loi SGT, Art 44
- (34) - Cf. annexes. Définitions "aide familial".
- (35) - "Enquête nationale algérienne sur la fécondité" - Résultats préliminaires - Atelier CNEAP (juillet 1987) - Alger.
- (36) - Résultats enquêtes MOD - 1982 à 1985 - CNS - Alger.
- (37) - Cf. Annexes. Définition "chef de ménage".

- (38) - Ce revenu peut provenir des enfants qui travaillent, d'une pension, d'une retraite ou encore de l'époux absent en Algérie exerçant une activité ailleurs. La femme-Chef de Ménage détient effectivement le droit de contrôle sur les dépenses du ménage.
- (39) - Résultats Enquête MOD 1982, ONS - Alger.
- (40) - Cf. Note 35.
- (41) - Résultats Enquête MOD 1985, ONS, Alger.
- (42) - Cf. Bulletin "données statistiques - n° 11 - "Les absences au travail" ONS (Mai 1985) - Alger.

SECTION II :

- (43) - BOUZIDA : L'idéologie de l'instituteur (Enquête Sociologique) - Ed. SED (Alger) 1976 - 254 pages.
- (44) - HADDAB (H) - KHEINOUCHE (T) et KHEINOUCHE (E) : "les jeunes ruraux et l'école : Mythes et réalités" - Ed. CREA (1982) - Alger - 356 pages.
- (45) - HAKIMI-TALAHITE (F) : "Scolarisation et formation des filles en Algérie : Préparation au salariat ou production de ménagères modernes" - In : "la politique de l'emploi-formation au Maghreb - 1970-1980 - pp. 228-324. Ed. CNRS - (1982) Paris - 472 pages.
- (46) - "Le programme devra être orienté vers la création prioritaire de crèche et jardin d'enfants pour les femmes travailleuses ou postulant à un emploi avec une répartition territoriale" - pages 14 - In : synthèse des orientations et objectifs du SEAS - plan 85-89 (février 83) - Alger, 34 pages.
- (47) - "pour les filles (...), elles se retrouvent à la maison que les parents considèrent comme la véritable école ou elles apprennent à devenir des ménagères accomplies (...). A l'image de leur mère, elles resteront des femmes au foyer" pages 194.
- KHEINOUCHE (I) : "Les attributaires et l'école (dans la daïra de Chéraga)" mémoire de DEA - ISS (1978) - Alger 268 pages.
- (48) - MOUFERFI (O) et RABIA (M) : "L'analphabétisme en Algérie". In : Revue statistique n° 12 - pp. 46-69 - Publ. ONS (juillet/septembre 1986) - Alger - 70 p.

- (49) - Cf. Loi n° 81-07 du 27 juin 1981 relative à l'apprentissage - In : J.O.R.A. n° 26 du 30.06.1981 - voir aussi "recueil des textes apprentissage" - Publ. DAFE/MFPT - (janvier 86) - 56 pages.
- (50) - Statistiques Apprentissage 1986 - Op. cité.
- (51) - Bilan d'activité de la formation professionnelle - Période 1967-78 et 1979-1983 (juin 1983) - Alger - 52 pages.
- (52) - Résultats statistiques "Enquête auprès des établissements de formation" - série statistique - Publ. annuelle ONS (1974-1984) - Alger.
- (53) - "Annuaire statistiques - n° 1-15" et bilan des diplômés" Publication annuelle de la S-D SI/DP.O./IES - (Alger).
- (54) - Résultats MOD 1985, op. cité.
- (55) - C'est une des hypothèses permettant d'expliquer le taux imputant^R des filles instruites (secondaire 70,6 % et supérieur 81,09 %) demeurant en 1985 à l'intérieur du marché du travail. résul.sondage - MOD 1985.
- (56) - Résultat MOD 1984, op. cité.
- (57) - Résultat MOD 1985, op. cité.
- CURABAH (L) : "les leçons de l'expérience passée en matière de politique de l'emploi en Algérie 1966-1980".
Communication. Atelier de travail - "l'emploi en Algérie : Réalités et perspectives : A/8 - Avril 1987) - Tipaza.
- (58) - Résultats MOD 1982, op. cité.
- (59) - OUSSEDIK (F) : "Les femmes face à la modernisation agricole" 13 pages + Annexes.
Communication séminaires femmes et développement rural en Afrique, op. cité.

SECTION III :

- (60) - BEHMAITI (H) : "L'habitat du tiers-monde" : cas de l'Algérie" - Ed. SNED (1982)
275 pages.

- (61) - Le développement économique des zones urbaines s'est opéré exclusivement par mobilisation de la main-d'oeuvre masculine dans la stratégie d'industrialisation - Cf. SAFIR (H). "Essai d'Analyse Sociologique Tome 2, pp163-183 Ed OPU/ENAL (1985) - Alger 372p.
- (62) - Cf. ATF ALARA : "Situation et conditions de l'élargissement de l'emploi dans l'agriculture". Communication Atelier du Travail - (7/8 avril 87) Tipaza.
- (63) - "Toute partie du secteur non-structuré toutes les activités agricoles industrielles et commerciales qui ne sont pas saisies dans les cadres classiques des statistiques et de la comptabilité." - Cf. "Méthodologie des Enquêtes sur le secteur non structuré en Tunisie" - In : DEBLE (I) et AL : "vivre et survivre dans les villes africaines" - Ed. IEDES - PUF (p. 2) - Mars 310 pages.
- (64) - Cf. Annexes - Définitions "urbain". Ce statut est attribué à toute agglomération de plus de 1000 actifs non-agricoles, représentant au moins 75 % des actifs totaux de la population résidente.
- (65) - Mouvement accentué durant la lutte armée (54-62) provoquant le déracinement des populations. A l'indépendance, un second flux est enregistré avec le départ des populations européennes et leur substitution par des populations rurales.
- Cf. BENACHENHOU (A) : L'exode rural - op. cité.
- (66) - La notion de "urbain" renvoie à un style de comportement propre au milieu rural banalisé au niveau des villes.
- (67) - L'histoire de la femme algérienne dans le monde du travail reste encore à faire. Quelques photographies sont dessinées par BENACHENHOU (A). BENAFIA (F) et HAJIKI-TALAHITE (F).
- (68) - Idéologie de la pathologie urbaine - Cf. VANDEVILLE (H) : "Femmes algériennes à travers la condition féminine dans le constantinois depuis l'indépendance : Thèse - Ed. OPU (1980) - Alger.
- (69) - Secrétariat social d'Alger : "le monde des femmes et son entrée dans la cité" - Alger (1967) - 61 pages.
- (70) - Cf. KHODJA (S) : les algériennes au quotidien - op. cité.
- (71) - Cf. VANDEVILLE-DAILLIERE (H) : Femmes algériennes - p.18 45. op. cité.

- (72) - Cf. CHAULET (C) : La terre, les frères et l'argent - Tome 3 - stratégie familiale et production agricole en Algérie depuis 1962" - p. 1055-1057.
Ed. CPU (1987) - Alger - 1198 p.
- (73) - BIT : Rapport d'études sur la formation et l'emploi des femmes algériennes"
Présentée par TOUNESSI (H) - Oct. 1986 - Doc. Ronco (1987) - Genève
32 pages + annexes.
- (74) - La négociation est une forme de "transaction" - définie comme un échange qualifié et caractéristique entre deux interlocuteurs, chacun visant l'état du "toi" de l'autre.
Cf. "Analyse transactionnelle et relation de travail " - Séminaire de D. CHALVIN - 4ème édition - ESF (1984) Paris - 125 pages.
- (75) - Cf. MUSEPPE (Saïb) : "Essai d'analyse de l'urbanisation algérienne : chapitre IV "Habitations nouvelles - familles nouvelles ? pp. 196-242.
op. cité.
- (76) - L'emploi d'une autre "femme" que ce soit pour la garde d'enfants ou pour le ménage est considéré comme étant "normal et naturel". En effet, il paraît exclu, même d'imaginer que, qu'un "homme" soit employé pour ce type d'activité.
- (77) - Cf. programme gouvernemental sur la maîtrise de la croissance démographique - (1983) Alger.
- (78) - Cf. Annexe Définition "Régions Economiques".
- (79) - Cf. Annexes Définition "Typologie urbaine".
- (80) - Les secteurs urbains de wilaya retenus ne renvoient pas seulement au "chef lieu" mais à l'ensemble des agglomérations classées strictement "urbaines".

Secteurs urbains wilaya : Agglomérations urbaines

- | | |
|------------------|---|
| - Oran | : Oran, Arzew, |
| - Tlemcen | : Tlemcen, Beni-Saf, Ghazaouet, Maghnia |
| - Oum El Bouaghi | : Oum El Bouaghi, Aïn Beida, Ihonchela |
| - Djelfa | : Djelfa |

Cf. ONS - RGPH 1977 - Armature urbaine - Série D. vol. 18 (1984) - Oran.

- (81) - HAUTTEL-TALAHITE (F) : "Femmes et salariat urbain en Algérie", la salarisation bloquée et le nouveau procès de travail domestique", In : Critique de l'économie politique - pp. 8-39 - Nouvelle série n° 17 (Octobre-Décembre 1981) Paris - 139 pages.
- (82) - ONAMO : Bilan annuel et activités (Années 1973-1986) - Alger.
- (83) - ABDELIRIM (R) : "les femmes à la campagne" - op. cité.
- (84) - Cf. SEP, "Actes du 2ème colloque de démographie maghrébine. Oran 21-25 avril 1975. "Les migrations internes en Algérie (F. LONGIN et I. TERRAIL) pp. 243-320 - (Décembre 1975) - Oran - 639 pages.
- (85) - LESBET (D.) "les 1000 villages socialistes en Algérie - Ed. OFU, Syros (1983) Alger, 335 pages.
- (86) - Cf. BOURDIEU (P) : "Esquisse d'une théorie de la pratique" - op. cité.
- (87) - Balances Régionales : Doc. II - Eléments de synthèse sur les secteurs agricoles (Avril 1978) - publication SEP, 144 pages.
- (88) - Cf. statistiques Balances régionales - op. cité et RGPH 1977,
- (89) - CHAULET (Claudine) : Travail d'homme et travail de femme, op. cité.
- (90) - Cf. LONGIN (F) et TERRAIL (I) : "les migrations internes en Algérie" - op. cité.
- (91) - Croissance secteur informel - Cf. Avant projet du rapport "la situation et les perspectives de l'emploi - synthèse et recommandation". Comité Ministériel de l'emploi (juin 1987) 1016 pages - Doc. Ronéo.
- (92) - ATT-HAMOU (R) : "l'emploi des jeunes en Algérie : le cas des jeunes ruraux", Mémoire DEA - ERH - Paris I (Novembre 85) - Paris 110 pages.
- (93) Cf "Bilan de l'emploi en 1985 dans les UECL (juillet 1986) ONS , Alger
- 94) Cf CHAULET (C), OUSSEDIK (F) et LAMRANI (A) : "Libération de la force de travail féminine et Libération des femmes3" Communication 5/7 juin 1982
- 95) Bilan des Activités de l'ONAMO, Cf Tableau N° 23, p41 in Annexe
- 96) Résultats des Enquêtes "Emploi et Salaires" cf Tableau N° 16 ,p36 in Annexe
- 97) Art 6 de la Loi N° 81-03 du 21 février 1981 fixant la durée légale du travail in JORA N° 8 du 24.02.1981, pp. 124 - 126

C O D E D E S W I L A Y A T E

CODE	WILAYA	CODE	WILAYA
01	ADRAR	25	CONSTANTINE
02	CHLEF	26	MEDEA
03	LAGHOUAT	27	MOSTAGANEM
04	OUN EL BOUAGHI	28	M'SILA
05	BATNA	29	MASCARA
06	BEJAIA	30	OUNGLA
07	BISKRA	31	ORAN
08	BECHAR	32	EL BAYADH
09	BLIDA	33	ILLIZI
10	BOUIRA	34	BORDJ BOU ARRERIDJ
11	TAMANRASSET	35	BOUMERDES
12	TEBESSA	36	EL TARF
13	TLEMCEEN	37	TINDOUF
14	TIARET	38	TISSEMSILT
15	TIZI OUZOU	39	EL OUED
16	ALGER	40	KHENCHELA
17	DJELFA	41	SOUK AHRAS
18	DJIDJEL	42	TIPAZA
19	SETIF	43	MILA
20	SAIDA	44	AIN DEFLA
21	SKIKDA	45	NAAMA
22	SIDI BEL ABBES	46	AIN TEMOUCHENT
23	ANNABA	47	GHARDAIA
24	GUELMA	48	RELIZANE

Source : Découpage Territorial, JOM - 07 fevrier 1984

A N N E X E

- BILAN -

- LA DEMANDE FEMININE D' EMPLOI DE 1966 A 1985 -

- ANNEXES -

1. Extraits des Textes de Référence	1
2. Définitions des Indicateurs Utilisés	7.
3. Liste des Tableaux Statistiques	19
4. Bibliographie Sélective	54
5. Plan Détaillé	61

1. EXTRAITS DES TEXTES DE REFERENCE

EXTRAITS DE LA CONSTITUTION

ARTICLE 39 : Les libertés fondamentales et les droits de l'homme et du citoyen sont garantis.

Tous les citoyens sont égaux en droits et en devoir.

Toute discrimination fondée sur les préjugés de sexe, de race ou de métier est proscrite.

ARTICLE 42 : Tous les droits politiques, économiques, sociaux et culturels de la femme algérienne sont garantis par la constitution.

ARTICLE 44. : L'égal accès à tous les emplois au sein de l'Etat et des Organismes qui en relèvent, est garanti à tous les citoyens, sans autres conditions que celles du mérite et des aptitudes.

ARTICLE 51 : La femme doit participer pleinement à l'édification socialiste et au développement national.

SOURCE : "La Constitution 1976"

Ed. FLN - RADP. Alger. 69 p.

DISPOSITIONS DE LA CHARTE NATIONALE

ORIENTATION 1976 :

"Partant du principe de l'égalité des sexes, le socialisme qui reconnaît la place essentielle qu'elle occupe dans la cellule familiale en tant que mère, épouse et citoyenne, encourage la femme, dans l'intérêt de la société, à occuper un poste de travail" p. 32.

"La condition de la femme, que l'éthique féodaliste et des traditions contraires à l'esprit émancipateur de l'Islam ont longtemps ravalée à un rang injuste dans la société algérienne avec, pour corollaires, la restriction de ses droits, des attitudes discriminatoires à son égard, l'ignorance et des tâches plus ou moins pénibles selon le milieu social, s'est beaucoup améliorée depuis la guerre de la libération nationale. IL n'en demeure pas moins que sa promotion légitime exige encore des efforts constants et des initiatives courageuses. Cette promotion(...) est, à la fois, un impératif de l'esprit de justice et d'équité, une exigence dictée par le dialectique du progrès" p.71-72.

ORIENTATION 1986.:

"Partant du principe de l'égalité des sexes, la révolution algérienne affirme la place de la femme dans la cellule familiale et dans la société et considère sa contribution dans les activités sociales et productives, une nécessité de développement du pays" p.114.

"Fondée sur le travail et la dignité, la société socialiste abolit radicalement le parasitisme et l'oisiveté qui font de l'individu une charge pour la société. La mise au travail de façon intensive de la population active pose le problème de la femme. Les femmes représentent la moitié de cette population potentiellement active.

Le maintien de la femme en dehors de la production ne peut avoir d'autre signification que celle d'une faiblesse dans l'économie, d'un retard dans l'évolution sociale et la fixation de mentalités rétrogradés". p.168.

Le travail de la femme, devenu aujourd'hui incontestablement une réalité vivante, doit s'accompagner des règles strictes destinées à assurer la protection de la maternité, à garantir la cohésion familiale, à opérer les adaptations nécessaires aux activités exercées par les femmes et à mettre en place les conditions nécessaires à l'élargissement du travail féminin p.169.

STATUT GENERAL DU TRAVAILLEUR (*)

ARTICLE 7 : La loi garantit les droits du travailleur.

Les travailleurs sont égaux en droits et en devoirs. Ils bénéficient des mêmes rémunérations et avantages pour le même travail et à égalité de qualification et de rendement.

ARTICLE 8 : La loi garantit la protection du travailleur dans l'exercice de ses fonctions ou l'accomplissement de ses tâches contre toute forme d'outrage, de diffamation, de menace, de pression ou tentative visant à l'inféoder.

ARTICLE 11 : Chaque travailleur a droit au développement de sa personnalité au plan physique, moral, culturel et professionnel p.532.

ARTICLE 12 : La protection des droits spécifiques de la femme au travail est assurée conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 44 : L'Age minimum requis pour le recrutement est fixé par le Statut particulier de l'organisme employeur.

En aucun cas, Il ne peut être inférieur à 16 ans. p.534.

DUREE LEGALE DU TRAVAIL (**)

ARTICLE 4 : La durée hebdomadaire du travail est fixée à quarante-quatre (44) heures. p.124.

ARTICLE 6 : Les travailleurs féminins non astreints au service civil peuvent opter pour le travail à mi-temps.

Les modalités d'application du présent article seront déterminées par décret. p. 124.

ARTICLE 15 : Est interdit le travail de nuit pour les femmes âgées de dix-neuf(19)ans, sauf dans certaines unités de production et des services ou postes de travail dont la liste est déterminée par décret p.125.

(*) Cf. Loi n°78/12 du 05 Août 1978 relative au S.G.T.
In. JORA n°32 du 08/08/78 pp. 532 - 545.

(**) Cf. Loi n°81/03 du 21 Février 1981 fixant la durée légale du travail.
In. JORA n°8 du 24/02/1981 pp. 124-126.

ASSURANCE - MATERNITE (*)

ARTICLE 23 : Les prestations de l'assurance maternité comportent :

1°- Prestations en nature :

- La prise en charge des frais relatifs à la grossesse, à l'accouchement et à ses suites.

2°- Prestations en espèce :

- L'attribution d'une indemnité journalière à la femme travailleuse contrainte, pour cause de maternité, d'interrompre son travail.

ARTICLE 24 : Les prestations de l'assurance - maternité ne peuvent être accordées que si l'accouchement a été pratiqué par un médecin ou des auxiliaires médicaux habilités, sauf cas de force majeure.

LA RETRAITE (**)

ARTICLE 6 : Pour pouvoir bénéficier d'une pension, le travailleur doit remplir les deux conditions suivantes :

- être âgé de soixante ans au moins pour l'homme et cinquante cinq ans pour la femme.
- avoir travaillé pendant au moins quinze années.

ARTICLE 8 : Les travailleurs de sexe féminin qui ont élevé un ou plusieurs enfants pendant au moins neuf ans, bénéficient d'une réduction d'âge d'un an par enfant, dans la limite de trois années.

(*) EXT : Loi n° 83.11 du 02 Juillet 1983 relative aux assurances sociales.
Chap. II, voir assurance sections I et II.
et Chap. V, section 1 Articles 54 et 55

(**) EXT. Loi n°83.12 du 2 Juillet 1983 relative à la retraite. Titre II, Chap. 1 section 1.

LE MARIAGE (*)

ARTICLE 7 : "La capacité de mariage est réputée valide à vingt et un (21) ans révolus pour l'homme et à dix huit (18) ans révolus pour la femme"(**).

ARTICLE 8 : Il est permis de contracter mariage avec plus d'une épouse dans limite de la charia si le motif est justifié, les conditions et l'intention d'équité réunies et après information préalable des précédentes et futures épouses. L'une et l'autre peuvent intenter une action judiciaire contre le conjoint en cas de dol ou demander le divorce en cas d'absence de consentement".

DROITS SPECIFIQUES (°)

ARTICLE 14 : Les travailleurs bénéficient les mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs, quels que soient leur sexe et leur âge, dès lors qu'ils occupent les mêmes postes de travail.

A égalité de qualification et de rendement, ils bénéficient des mêmes rémunérations et avantages pour un même travail p.306.

ARTICLE 15 : (...) Les femmes au travail bénéficient des droits spécifiques prévus dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables, notamment celles relatives aux conditions générales du travail et à la prévention des risques professionnels p.306.

ARTICLE 16 : Les femmes ne peuvent être employées à des travaux dangereux, insalubres ou nuisibles à leur santé p.307.

ARTICLE 22 : Les travailleurs bénéficient, lors de leur recrutement, de l'accès aux emplois vacants des organismes employeurs, sauf pour l'occupation de certains postes (...) p.307.

(*) Cf. La loi n° 24/11 du 09 Juin 1984 portant code de la famille.

(**) Avant 1984, l'âge légal au mariage pour les filles était de 16 ans et les garçons de 18 ans.

(°) La loi n°82/06 du 27/02/1982 relative aux relations individuelles de travail JORA n°9.

2. DEFINITIONS DES INDICATEURS UTILISES

DEFINITIONS

Quelques indicateurs utilisés.

1. Population active
2. Population féminine occupée
3. Femme au foyer partiellement occupée
4. Population sans travail
5. Situation dans la profession
6. Branche d'activité économique
7. Situation individuelle
8. La profession
- 9.1. La famille
- 9.2. L'urbanisation.

1. POPULATION ACTIVE.

La notion de "population active", dans son acception conventionnelle, comprend "toutes les personnes des deux sexes qui fournissent, durant une période de référence précise, la main-d'oeuvre nécessaire à la production des biens économiques et des services". (BIT/1986).

Sont exclus, d'une manière générale, dans la Population Active, les données relatives aux "femmes occupées exclusivement aux travaux de leur ménage, les retraités, les rentiers, les personnes entièrement à la charge d'autrui".

Les services de la Planification en Algérie adoptent la mesure de la "Population Active du Moment" (6 jours), délimitent la structure de production des biens et des services, et adaptent la définition conventionnelle à la législation en vigueur et aux particularités algériennes.

Selon l'Office National des Statistiques (ONS), la Population Active comprend plusieurs catégories de personnes :

1. Toutes les personnes qui déclarent être occupées, quel que soit leur âge et leur sexe.

Est considérée comme occupée, toute personne qui a travaillé ou a eu une activité rémunératrice - en argent ou en nature - au moins six jours consécutifs pendant le mois précédent l'enquête (y compris les apprentis et les aides familiaux).

2. Toutes les personnes non occupées, en âge de travailler, aptes à travailler et déclarant être à la recherche d'un emploi.

Le premier critère renvoie à la législation du travail 16 ans' pour avoir le droit au travail et 65 ans pour faire valoir le droit à la retraite. La limite retenue est de 16 à 64 ans. En 1966 le RGPH ne comptabilise pas les résidents absents à l'étranger dans les STR.

Le deuxième critère exclu les infirmes (qui ne travaillent pas dans le groupe d'âge retenu).

(*) La Loi n°83-12 du 2 juillet 1983 fixe le droit à la retraite à 60 ans pour les hommes et à 55 ans pour les femmes.

Le troisième critère est relatif aux déclarations des individus décomposés en deux groupes :

STR 2 - Ceux n'ayant jamais travaillé

STR 1 - Ceux ayant déjà travaillé

Cette définition est celle utilisée pour les recensements de 1966 et de 1977.

POPULATION FEMININE ACTIVE (PEA).

En plus de ses deux catégories occupés et STR, l'ONS inclut deux autres critères pour cerner la Population Active de Base ou Potentielle des Femmes.

1. Les Femmes au foyer partiellement occupées - ce sont des femmes ou jeunes filles au foyer qui aident dans l'entreprise familiale.

2. Les Autres Inactifs (entre 16 et 54 ans) aptes à travailler mais ne se déclarent pas à la recherche d'un emploi (Il s'agit là d'une catégorie presque identique à celle des STR).

POPULATION ACTIVE DE BASE : Elle regroupe les "occupés", les "demandeurs" (en âge de travailler qui sont sans travail) et les femmes partiellement occupées (MPAT/1982).

TAUX D'ACTIVITE DE BASE GLOBAL.

Rapport entre la Population Active de Base et la Population totale.

TAUX D'OCCUPATION.

Rapport entre la Population Occupée et la Population Totale.

TAUX D'ACTIVITE.

Rapport entre la Population Active et la Population Totale.

2. FEMMES OCCUPEE (F.O.)

"C'est une femme ou jeune fille qui a travaillé (ou a eu une activité rémunératrice en argent ou en nature) au moins six jours consécutifs pendant le mois précédent l'Enquête".

EX : - Une personne qui travaille au moment de l'enquête (à mi-temps horaire administratif ou autre).

- Une personne qui est en congé de maladie ou de détente.
- Une personne qui vient d'arrêter son travail (depuis moins d'un mois).
- Une étudiante travaillant à mi-temps.
- Une fille en stage de recyclage ou de perfectionnement dans le cadre de son travail quels que soient le lieu et la durée du stage.
- Une retraité qui travaille "(ONS/84);

3. FEMMES AU FOYER PARTIELLEMENT OCCUPEES (F.P.O.)

"Femme ou jeune fille au foyer qui aide dans l'entreprise familiale ou aux champs. Elle a donc une activité secondaire en dehors des travaux ménagers, tels que les travaux des champs ou de basse-cour (élevage, traite) ou les travaux artisanaux (tissage, poterie...), si son travail rapport un revenu supplémentaire au ménage".

"Il est à noter qu'une femme qui ne perçoit pas un revenu en argent ou en nature pour ce genre d'activité, sera considérée comme femme au foyer". (ONS/84).

4. SANS TRAVAIL (STR)

"C'est une personne en âge de travailler (légalement 16 ans et +) qui n'est pas occupée et qui cherche du travail.

- EX : - Une personne qui vient d'achever ses études et qui n'a pas encore trouvé un travail.
- Une personne au chômage depuis plus d'un mois et qui cherche un emploi.

STR. 1 : Celles qui ont déjà travaillé.

STR. 2 : Celles qui n'ont jamais travaillé" (ONS/84).

5. LA SITUATION DANS LA PROFESSION.

La situation dans la profession est un indicateur des formes de relation du travail.

a) EMPLOYEUR : C'est une personne qui emploie un ou plusieurs salariés, qu'elle paie elle-même.

b) INDEPENDANT : C'est une personne qui exerce seule sa profession dans sa propre unité et qui n'emploie pas de salariés, par contre, elle peut avoir des Aides Familiaux non-remunérés.

c) COOPERATEUR : c'est une personne qui exerce son métier dans une coopérative, et qui ne touche pas un salaire mais des bénéfices.

d) SALARIE PERMANENTS : C'est une personne qui exerce son métier d'une manière régulière et qui perçoit un salaire. Le salaire peut être payé à l'heure, à la journée, à la semaine ou au mois.

e) SALARIE SAISONNIER/OCCASIONNEL : C'est une personne qui travaille d'une manière discontinue pour une durée généralement courte - c'est à dire le contrat qui la lie à son employeur est pour un temps déterminé (quelques jours ou quelques mois) généralement inférieur à une année.

f) APPRENTI : C'est une personne généralement jeune, qui apprend un métier en observant et en participant à certains travaux. Elle perçoit un salaire très inférieur à des individus spécialisés dans ce métier.

g) AIDE FAMILIAL : c'est une personne qui travaille pour le compte d'une entreprise ou d'une exploitation appartenant à un membre de sa famille ou du ménage dont elle fait partie. Généralement l'aide familial ne perçoit pas de salaire, il est logé et nourri et reçoit un peu d'argent de poche.

6. BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE (B.A.E.)

Elle correspond à l'Activité de l'Etablissement ou de l'Entreprise où une personne occupée a travaillé durant la période de référence. La classification "ONS" arrête les grands groupes suivants :

1. AGRICULTURE
2. INDUSTRIE DE TRANSFORMATION.
3. HYDROCARBURES.
4. AUTRES INDUSTRIES
5. BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS
6. TRANSPORTS, ENTREPOTS ET COMMUNICATIONS
7. COMMERCE
8. ADMINISTRATION ET SERVICES A LA COLLECTIVITE
9. AUTRES SERVICES
10. NON - DECLARE

B.A.E. DEVELOPPEE AUSSI UTILISEE / RGPH 77.

1. PECHE, AGRIC. , SYLVICULT., EXPLOIT. FORESTIERE.
2. EAU ET ENERGIE
3. HYDROCARBURE.
4. MINES ET CARRIERES
5. INDUS. SIDER, METAL, MECAN, ET ELEC.
6. MAT. DE CONS. , CERAMIQUE, VERRE AMIANDE.
7. BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS.
8. CHIMIE, CAOUTCHOUC MAT. PLASTIQUES.
9. INDUS. ALIMENTAIRES, TABACS, ALLUMETTES.
10. INDUS. TEXTILES.
11. INDUS. DE CUIR DES CHAUSSURES.
12. INDUS. DU BOIS, ET DE LIEGE, PAPIER ET POLYGRAPHIE.
13. INDUS. DIVERSES.
14. TRANSPORTS, ENTREPOTS
15. COMMUNICATIONS
16. COMMERCE DE GROS.
17. COMMERCE DE DETAIL.
18. HOTELS, RESTAURANTS ET CAFES.
19. ETABLISSEMENTS FINANCIERS.
20. IMMOBILIERS ET SERVICES AUX ENTREPRISES.
21. SERVICES FOURNIS A LA COLLECTIVITE.
22. SERVICES AUX PARTICULIERS/ET AUX MENAGES.
23. NON-DECLARE
24. NON-CONCERNE

7. SITUATION INDIVIDUELLE.

Sont concernées toutes les personnes ayant au moins 6 ans; cette limite permet l'appréhension des enfants qui n'ont pas la possibilité de fréquenter l'école ou qui, à un certain degré, participent au revenu du ménage.

En plus, des occupés et des STR I et II, les autres situations repertoriées sont :

Ecolier./Etudiant. : toute personne poursuivant des études auprès d'une institution, de manière régulière. les candidats libres ou ceux inscrits au CNEG non-comptés).

Ménagère./femme au foyer : Femme ou jeune fille dont l'activité principale consiste aux travaux ménagers.

Retraite : Individu qui touche une retraite et n'exerce pas d'autres activités pouvant lui procurer un revenu supérieur à sa retraite.

Infirmé : Individu qui ne travaille pas par suite d'incapacité physique.

Autre, inactif : Individu qui ne travaille pas et ne cherche pas de travail pour des raisons diverses (âge...)

8. LA PROFESSION.

C'est le genre de travail effectué par une personne quel que soit la B.A.E. ou la situation dans la profession. La classification des professions été retenue selon les grands groupes suivants :

1. PROFESSIONS SCIENTIFIQUES ET LIBERALES.
2. CADRES SUPERIEURS.
3. PERSONNEL ADMINISTRATIF.
4. DIRECTEURS, PROPRIETAIRES, GERANTS.
5. COMMERÇANTS ET AGENTS COMMERCEAUX.
6. TRAVAILLEURS DE SERVICES.
7. TRAVAILLEURS DU SECTEUR AGRICOLE.
8. OUVRIERS / ARTISANS.
9. MANOEUVRES NON-AGRICOLES.
10. AUTRES PROFESSIONS.
11. MAL DECLAREE/NON-DECLAREE.

N.B. La profession des nomades ou semi-sédentaires est fait l'objet d'une autre classification.

9. VARIABLES INTERVENANTES.

Parmi les variables utilisées pour l'explication du comportement d'Activité féminine, nous tenons à préciser la définition usuelle de la "FAMILLE" et de celle de "L'URBANISATION". Ces deux indicateurs sont généralement redéfinis et critiqués par chaque auteur.

9.1. LA FAMILLE.

Il n'est pas question ici de dresser l'ensemble des définitions existantes de "la famille". Il s'agit tout simplement de préciser l'acception donnée par la planification algérienne et de la discriminer par rapport au concept "MENAGE".

LA "FAMILLE" est définie comme étant un "groupe de deux individus ou plus, unis par des liens d'alliance, de parenté ou d'adoption".

Elle est entendue sous deux catégories différentes selon le contexte "BIOLOGIQUE" elle est constituée par les deux parents (ou l'un d'entre eux) et leurs enfants (enfants adoptifs non-inclus)".

"STATISTIQUE" elle est constituée des membres du ménage qui sont apparentés à un degré déterminé, par le sang.

L'adoption ou le Mariage".

Le "Noyau familial" est composé par le "couple marié sans enfants ou avec enfants n'ayant jamais été mariés". (DGS - 1982/43).

"Chef de famille" : membre de la famille qui en assume ou passe pour assumer la responsabilité" (DGS 1984/19).

LE CHEF DE FAMILLE est "le mari ou à défaut la femme qui est responsable de sa famille".

1er cas : "Un couple avec ou sans enfants : le mari est obligatoirement chef de famille".

2eme cas : "Père ou mère avec enfants : le chef de famille est celui qui vit avec ses enfants".

LE RGPH 1977 distingue quatre types de famille.

1. couple avec enfants
2. couple sans enfants
3. famille incomplète (père ou mère avec enfants)
4. famille non-biologique (frères ou soeurs célibataires vivant sous le même toit ou personnes vivant seules ...) (ARMATURE URBAINE 1984/13).

"MÉNAGE ORDINAIRE" est défini comme étant "un groupe de personnes vivant ensemble dans un même logement sous la responsabilité d'un chef de ménage, préparant et prenant en général les principaux repas ensemble. Ces personnes sont généralement liées entre elles par le sang, le mariage ou par alliance. Un ménage peut être constitué d'une ou plusieurs familles. Une personne vivant seule peut constituer un ménage ordinaire. Un chef de ménage peut être un homme ou une femme. " (ARMATURE URBAINE 1984/12).

Le concept de ménage ordinaire est "estimé plus large que celui de famille" et "il n'est plus question de se contenter de la notion de famille, on effectue jusqu'à présent le fiscaliste pour l'élaboration de sa politique de transfert s'est arrêté à cette notion, ainsi un célibataire qui a à sa charge tout un ménage (frères, soeurs et ascendants etc ...) sera plus pénalisé." (ONS/MOD 82/11).

. Il est aussi fait état de "ménage collectif", "ménage nomade" et des "familles au total".

. La notion de chef de ménage est explicitée ainsi : c'est une personne, homme ou femme, résidente qui commande et décide en général de l'utilisation des ressources mises en commun et qui est reconnue comme étant chef par les membres du ménage ou qui se déclare en tant que tel. (DGS 1982/19-20).

9.2. L'URBANISATION.

De même que la famille, la notion d'urbanisation est définie par chaque analyste, et ce selon son domaine d'activité. Pour la compréhension de notre étude il est important de saisir le sens de cet indicateur tel que défini par les services de la Planification en Algérie. Il est aussi utile de souligner que toute zone non-classée "urbaine", est définie comme "rurale" (y compris les zones dites "éparses"). On distingue dans l'urbain des 'niveaux d'urbanisation' et des types particuliers.

NIVEAUX D'URBANISATION.

La classification adoptée par les services du Plan pour la détermination des niveaux d'urbanisation est la suivante :

NIV. 1. Les communes du Grand Alger

NIV. II. Les communes de plus de 70000 habitants dont le degré d'urbanisation supérieur à 50 %.

NIV. III. Les communes de moins de 70 000 habitants dont le degré d'urbanisation est inférieur à 50 %.

NIV. IV. Les communes dont le degré d'urbanisation est compris entre 25 et 50% quel que soit le nombre d'habitant.

NIV. V. Les communes dont le degré d'urbanisation est inférieur à 25% quel que soit le nombre d'habitant.

SECTEUR URBAIN.

Le Type "urbain" est défini comme un "ensemble d' agglomérations ayant plus de 1000 actifs non-agricoles représentant au moins 75% des actifs totaux de la population résidente. Les activités non-agricoles sont exercées dans la commune."

Dans le Type sub-urbain sont classés les agglomérations constituées soit par des extensions des zones de résidence, soit par des projections des zones actives de la ville voisine . Elles doivent compter plus de 75% d'actifs non-agricoles différenciés dans la population active totale. Ceux-ci peuvent exercer leur activité dans les autres localités sub-urbaines ou dans leur propre agglomération.

Le Type Semi-urbain comprend toutes les agglomérations dont une partie prédominante des fonctions est urbaine. La population active de ces agglomérations comprend plus de 50% et moins de 75% d'actifs non-agricoles représentant moins de 1000 actifs non-agricoles. Les activités non-agricoles sont exercées sur place.

Le Type Semi-Urbain Potentiel a été créé pour tenir compte de la potentialité du fait urbain en raison du dynamisme dû à la réalisation des projets en cours, à ces prévisions pour leur développement ou à la taille de la population qui entraînera nécessairement une urbanisation.

Le cinquième type "Agglomérations non classées ailleurs" comprend les localités qui ne répondent pas à tous les critères pour être classées parmi les quatre types mais dont chacune répond différemment et suffisamment à un critère parmi ceux retenus pour définir les types d'agglomérations (taille, fonction, administrative, activité économique), pour être distinguées du reste des agglomérations rurales. (ARMATURE URBAINE/1984/19).

3. LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES

LISTE DE TABLEAUX STATISTIQUES

- T 1 : Répartition de la population totale par sexe en 1966, 1977 et 1985
- T 2 : Répartition de la population active selon le sexe en 1966, 1977 et 1985
- T 3 : Evolution de la Structure de la population active de 1966, 1977 et 1985
- T 4 : Répartition de la population féminine active réelle selon les groupes d'âge en 1966, 1977 et 1985
- T 5 : Répartition de la population féminine active par strate en 1966 et 1977
- T 6 : Répartition des occupés par sexes selon le dernier diplôme (la femme par strate) en 1977
- T 7 : Evolution de la structure d'emploi féminin selon le secteur juridique de 1977 à 1984
- T 8 : Répartition de la population féminine active réelle selon les Branches d'activités économiques en 1966 et 1977
- T 9 : Répartition de la population féminine active réelle selon la situation dans la profession en 1966, 1977 et 1985
- T 10 : Répartition de la population féminine Occupée selon la profession en 1966, 1977 et 1985
- T 11 : Evolution de la population occupée féminine selon la dernière classe suivie (1966 / 1985)
- T 12 : Caractéristiques des Secteurs Urbains étudiés (Oran, Tlemcen, Oum el Bouaghi, Djelfa) en 1977

- T 13 : Répartition des Femmes Occupées selon la Catégorie Socio-professionnelle des Secteurs Urbains étudiés en 1977
- T 14 : Répartition des Occupés par sexe et par type de Métier en 1982
- T 15 : Effectif Personnel de l'Enseignement Elémentaire en 1978 et 1985
- T 16 : Evolution de l'Emploi Féminin dans le Secteur Industriel (y compris FTP) de 1968 à 1982
- T 17 : Structure de la Population Féminine Analphabète selon la strate et le Groupe d'Age
- T 18 : Répartition des STR II Analphabète selon le sexe et l'inscription auprès des services de l'ONAMO
- T 19 : Répartition de la population féminine occupée selon la dernière classe suivie et le Groupe d'Age au premier travail en 1985
- T 20 : Répartition des filles inscrites en apprentissage selon le secteur juridique et la branche d'activité en 1985
- T 21 : Répartition des effectifs féminins inscrits à l'Université selon la discipline de 1972 à 1987
- T 22 : Répartition des effectifs féminins diplômés selon la discipline en 1985 et 1986
- T 23 : Evolution de la Demande féminine d'emploi selon les Wilayate de 1983 à 1985
- T 24 : Evolution de la Demande Féminine Recue auprès des services de l'ONAMO selon les Groupes de Métiers de 1983 à 1985

- T. 25 Evolution de la Demande Féminine d'Emploi enregistrée par les services de l'O N A M O de 1971 à 1986
- T. 26 Evolution de la Demande Féminine d'emploi non-satisfaite par niveau de Qualification de 1975 à 1985
- T. 27 Evolution de la Population Active Féminine de 1966 à 1985
- T. 28 Répartition des Femmes Occupées selon la Situation Matrimoniale et la Profession en 1985 (en Taux)
- T. 29 Répartition des Femmes-Chefs de ménage Occupées selon le Groupe d'Age et la Catégorie Socio-Professionnelles par Strate en 1982
- T. 30 Répartition de la population Féminine selon la strate et la Situation par rapport à l'Activité en 1966, 1977 et 1985
- T. 31 Situation Individuelle de la Population Féminine Totale âgée de 15 à 49 ans en 1985
- T. 32 Taux d'Activité Féminine (15 à 49 ans) selon la Strate et la Situation matrimoniale en 1985
- T. 33 Formulations de la Population Active Féminine (1985)
- T. 34 Répartition de la population Féminine (15 à 49 ans) selon l'Activité par Strate et par Niveau d'Instruction en 1985
- T. 35 Répartition de la Population Féminine (15 à 49 ans) selon l'Activité par Strate et Groupe d'Age en 1985
- T. 36 Evolution de l'Emploi Global: par Branche d'Activité Economique de 1967 à 1987

TABIEAU N° M1 : REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE SELON LES SEXES. EN 1966, 1977 ET 1985.

ANNEE	ENSEMBLE	FEMININ		MASCULIN	
		NOMBRE	%	BRE.	%
1966	12 096 347	6 023 140	49,8	6 073 207	50,2
1977	17 058 288	8 604 672	50,4	8 453 616	49,6
1985	21 643 812	10 895 536	50,3	10 748 276	49,7

SOURCE : RFGH 1966, 1977 ET MOD 1985 (ONS)

TABIEAU N° 112. : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE SELON LE SEXE EN 1966,
1977, ET 1985.

ANNEE	SITUATION	FEMININ		MASCULIN		ENSEMBLE	
		NBR	%	NBR	%	NBR	%
1966	Occupée	96 427	3,40	1884 643	66,51	1981 070	69,91
	STR.	15 047	0,53	837 566	29,56	852 613	30,09
	P.A.T.	111 474	3,93	2722 209	96,07	2833 683	100,0
1977	Occupée	138 234	4,80	2198,738	76,28	2336,972	81,08
	STR.	23 310	0,80	522 158	18,12	545 468	18,92
	P.A.T.	161 544	5,60	2731 896	94,40	2882 440	100,0
1985	Occupée	326 225	7,56	3555 228	82,36	3881 453	89,92
	STR	16 611	0,38	418 686	9,70	435 297	10,08
	P.A.T.	342 836	7,94	3973 914	92,06	4316 750	100,0

SOURCE : RGPH 1966, 1977 et MOD 1985 (ONS)

N O T E : STR.=Sans travail.

PAT.=Population active totale.

TABLEAU N° 13. : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE EN 1966, 1977 ET 1985 (en Taux)

ANNÉE TAUX	1 9 6 6			1 9 7 7			1 9 8 5		
	F	H	E	F	H	E	F	H	E
T. Occupé	2,58	57,90	28,58	3,40	55,68	29,17	5,93	64,99	34,76
T. Activité	3,09	89,47	43,67	3,99	72,28	37,66	6,26	73,54	39,10
T. Non occupé (*)	97,42	42,10	71,42	96,60	44,32	70,83	93,74	26,46	60,90

(*) Taux Non-Occupé : Ensemble des Non-Occupés / Population Totale

SOURCE : RGPH 1966, 1977 et MOD 1985.

TABEAU N° M4 : REPARTITION DE LA POPULATION FÉMININE ACTIVE TOTALE SELON LE GROUPE D'ÂGE EN 1966, 1977 et 1985.

ANNÉE	SITUATION	TOTAL	- 14	15-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65 +	N.D.
1966	OCCUPEE	96 427	16,25	11,42	14,51	20,08	14,52	11,42	7,69	3,68	0,43
	STR. 1	5 380	-	16,00	15,52	18,36	16,00	16,45	12,70	4,67	0,30
	STR. 2	9 667	-	36,05	8,94	2,99	0,79	0,68	0,55	-	-
1977	OCCUPEE	138 234	15,01	9,80	26,76	26,99	14,85	10,79	6,30	2,39	0,54
	STR. 1	4 859	-	0,88	13,96	41,45	15,75	11,07	11,11	5,78	-
	STR. 2	18 451	-	55,80	27,99	10,03	2,90	1,40	1,32	0,56	-
1985	OCCUPEE	326 225	5,6		28,5	39,7	10,3	9,3	6,6		-
	STR. 1	3 030	-	26,60	37,66	11,98	18,45	+ 50 ans	5,31		-
	STR. 2	13 581	-	47,63	48,16	4,21	-	-	-	-	-

Source : RGPH 1966, 1977 et MOD 1985 (ONS)

NOTE : STR. 1 : Sans travail, ayant déjà travaillé.

STR. 2 : Sans travail, n'a jamais travaillé.

TABLEAU N° 15 : REPARTITION DE LA POPULATION FEMININE ACTIVE SELON LE STRATE
EN 1966 et 1977

SITUATION	ANNEE STRATE	1 9 6 6		1 9 7 7	
		URBAIN	RURAL	URBAIN	RURAL
Occupée		59,19	30,31	71,31	14,26
STR. 1		2,98	1,85	2,30	0,71
STR. 2		3,42	5,25	7,85	3,57
S/TOTAL		62,59	37,41	81,46	18,54
ENSEMBLE		100,00		100,00	

SOURCE : RGPH 1966, 1977.

N O T E : En 1985, la PATF dans l'urbain était de 83,64% contre 16,36% rural.

TABLERAU N° 16 : REPARTITION DES OCCUPES PAR SEXE ET SELON LE DERNIER DIPLOME (LES FEMMES PAR STRATE) EN 1977.

NIVEAU D'INSTRUCTION	SEXE / STRATE	HOMME	FEMME / STRATE		
			TOTAL	URB	RUR
Diplômes supérieurs		0,52	2,10	2,46	0,33
Baccalauréat		0,95	4,28	4,67	2,32
Brevet		3,49	16,67	16,79	16,06
Certificat d'Etude Primaire		6,68	12,70	13,63	8,07
Ingénieurs, Cadres, Technicien supérieurs		0,24	0,31	0,33	0,24
Techniciens Ag. Mait., Cf		0,44	1,41	1,44	1,27
Ag. Tech., P.H.Q.		1,74	4,99	5,36	3,16
P. Q. et spec.		0,24	2,40	2,66	1,11
Non décl.		0,77	0,95	0,98	0,78
Sans diplôme		84,93	54,18	51,69	66,65
TOTAL :		100,0	100,0	100,0	100,0

SOURCE : RGPH 1977

TABLEAU N° N7 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'EMPLOI FEMMININ SELON LE SECTEUR JURIDIQUE.

ANNEE STR. JURID.	1977	1982	1983	1984	MASC.
					1984
PUBLIC dont ADMINISTRATION	55,3	55,1	48,1	46,6	13,2
AUTRES SERVICES	23,4	28,3	35,9	41,8	36,2
PRIVE	16,8	14,0	14,5	10,7	43,8
AUTRES	4,5	2,6	1,5	0,9	6,7
TOTAL :	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLERAU N° 18 : "REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE REELLE FEMININE SELON LES BRANCHES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (BAE) EN 1966, 1977 et 1985 (EN TAUX)".

ANNEE B A E	1966	1977	1985
Agriculture	22,93	5,71	3,68
Industrie	14,83	17,24	11,96
B.T.P.	0,78	2,04	2,76
Services	58,49	69,29	81,60
N.D.	2,97	5,72	-
TOTAL	100,0	100,0	100,0

SOURCE : RGPH 1966, 1977 et MOD 1985 (ONS)

NOTE : Population active réelle correspond à la population féminine occupée et les STR 1. (Définition RGPH).

TABLEAU N° M9 : REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE REELLE FEMELLE SELON LA SITUATION DANS LA PROFESSION EN 1966, 1977.

SITUATION	1 9 6 6		1 9 7 7 (*)		1 9 8 5	
	NBR	%	NBR	%	NBR	%
EMPLOIEUR	343	0,34	144	0,11	992	0,30
INDEPENDANCE	11 388	11,19	5 037	3,64	7 274	2,23
COOPERATEUR	-	-	526	0,38	-	-
SALARIEE REGULIERE	62 651	61,54	122 566	88,67	305 639	93,69
SALARIEE SAISONNIERE	11 319	11,12	7 245	5,24	6 040	1,85
AIDE FAMILIALE	14 092	13,84	1 497	1,08	5 513	1,69
APPRENTIE	676	0,66	649	0,47	767	0,24
N.D.	1 338	1,31	571	0,41	-	-
T O T A L :	101 807	100,0	138 234	100,0	326 225	100,0

(*) Population occupée strictement.

TABIEAU N° M10 : REPARTITION DE LA POPULATION OCCUPEE FEMININE SELON LE STRATE ET LA PROFESSION EN 1966, 1977.

ANNEE STRATE PROFESSION	1 9 6 6		1 9 7 7		1 9 8 5 (*)	
	URB	RUR	URB	RUR	URB	RUR
Profession scientifique et libérales	4,38	0,46	31,05	27,74	-	6,64
Cadre sup. de l'administration			0,57	0,47	-	-
Personnel administratif	16,90	1,35	24,81	7,51	7,17	0,78
Directeurs, propr. et gérants	4,98	11,79	0,53	1,33	1,59	1,96
Commerçantes et Agts. commerce	0,26	0,06	0,69	0,35	(*) 39,00	(*) 35,76
Travailleuses des services	58,13	19,89	28,04	25,58	27,56	12,32
Travailleuses agricoles	3,60	58,39	1,23	25,08	9,52	21,16
Ouvrières/Artisans	10,46	7,78	10,41	8,33	15,16	21,38
Autres professions	1,29	0,28	1,06	0,54	-	-
Mal/non déclarées	-	-	1,61	3,07	-	-
T O T A L :	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SOURCE : RGPH 1966, 1977 (ONS).

(*) L'estimation ONS est peu vraisemblable, elle doit être prise avec précaution

TABEAU N° 11 - "EVOLUTION DE LA POPULATION OCCUPEE FEMININE SELON LA DERNIERE
CLASSE SUIVIE - (1966 / 1985)

ANNEE	F	TOTAL	SANS	ALPHA	PRIM.	MOYEN	SECOND.	SUP 1	SUP 2	N/D.
1966	NB	96.427	57.625	820	13.758	3.933	15.317	383	2.175	2.416
	%	100,00	59,76	0,85	14,28	4,08	15,88	0,40	2,25	2,50
1985	NB	326.225	68.100	2.320	38.914	91.286	104.835	6.235	14.555	-
	%	100,00	20,88	0,71	11,93	27,98	32,13	1,91	4,46	
ACER 66/85	NB	229.798	10.475	1.500	25.156	87.353	89.518	5.852	12.360	- 2.416
	%	100,00	4,56	0,65	10,95	38,01	38,95	2,55	5,38	- 1,05

Source : RGPH 1966 et MOD 1985.

TABLEAU N° 12 - CARACTERISTIQUES DES TYPES URBAINS
ETUDIES (EN 1977)

Types urbains Variants	Oran	Tlemcen	O.E. BOU- AGHI	Djelfa
- Population Féminine	254.117	84.979	51.661	23.855
- Taux d'Urbanisation	85,7	39,6	32,1	31,0
- Taux d'Alphabétisation	54,98	43,41	34,80	26,15
- Taux d'Occupation (1)	14,24	11,33	9,78	4,57
- Taux STR (I et II) (2)	5,69	5,63	5,12	2,45
- Taux d'Activité (3)	11,95	10,61	8,54	4,08
Densité/Wilaya Ha - Km2	437,04	66,66	53,84	16,80

Source : RGPH 1977 - Série armature Urbaine - Op. cité.

TABLEAU N° 13 - "REPARTITION DES FEMMES OCCUPEES SELON LA CSP
DES SECTEURS TYPES ETUDIES EN 1977"

(en taux)

C.S.P. / Type Urbain	Oran	Tlemcen	O.E.B.	Djelfa
- Prof. LIBER/Scientifiques	22,18	31,04	38,54	30,52
- Cad. Sup. de l'Administration	0,21	0,11	-	-
- Pers. Administratifs	24,25	17,67	19,88	21,75
- Directeur/Proprié/Gérants	0,60	0,55	1,01	-
- Pers. de Commerce	1,08	0,50	0,65	0,32
- Travailleurs des Services	36,12	24,58	19,89	23,05
- Travailleurs secteur Agricole	0,25	1,80	0,50	0,65
- Ouvriers/Artisans	13,96	22,65	14,85	21,75
- Manoeuvres non agricole	-	-	-	-
- Autres Professions	0,61	0,52	1,15	0,98
- Non-Déclaré	0,79	0,58	3,53	0,98
<u>TOTAL</u>	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : RGPH 1977 - Série armature Urbaine - Ed. ONS - Série D. Volume 18
(Oran) 1984.

(1) Nombre de femmes Occupées/ Population totale occupée

(2) Nombre de femmes STR (1 et 2)/ total des Str

(3) Nombre de femmes actives / total de la population active du type urbain

TABEAU N° 14 - "REPARTITION DES OCCUPES PAR SEXE
ET PAR TYPE DE METIER"

Sexe Type Métier	F	M
- Personnel Enseignant	29,3	4,0
- Concierge/Femme de Ménage	17,4	0,5
- Dactylo/Perforatrice	10,4	0,4
- Couturière/Tailleur	6,0	0,5
- Employé d'Administration	5,9	5,3
- Infirmière/Technicienne	5,2	0,6
- Ouvrière(Textile)	1,4	0,5
- Opératrice Téléphonique	2,1	0,2
- Cuisinière/Serveuse, Ass.	1,8	1,2
- Travail Agricole	2,3	17,6
- Divers/Autres	18,2	69,2
ENSEMBLE	100,00	100,00

Source : MOD 1982 (ONS) - Alger.

TABEAU N° 15 - "EFFECTIF PERSONNEL ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE
1978 ET 1985"

ANNEE SEXE	1978 (1)	1985 (2)
Féminin	35,3	35,5
Masculin	64,7	64,5
Ensemble	100,0	100,0

Source : (1) - ASA 1978/79 - ONS (Alger) 1980.

(2) - MOD 1985 - ONS (Alger) 1987.

TABEAU N° 16 - "EVOLUTION DE L'EMPLOI FEMININ DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL DE 1968 à 1982".

ANNEE TYPE INDUST.	1968	1975	1978	1982
- INDUSTRIES EXTRACTIVES	0,14	1,28	1,55	1,30
- PETROLE/GAZ NATUREL	1,82	8,07	(*)	5,60
- INDUSTRIES ALIMENTAIRES	8,70	7,78	11,00	8,60
- INDUSTRIES TEXTILES	72,02	34,09	31,66	26,19
- INDUSTRIES CUIRS/CHAUSSURES	-	1,09	1,45	0,81
- INDUSTRIES CHIMIQUES	1,00	3,01	3,01	3,59
- MATER. DE CONSTRUCTION	0,12	1,55	1,41	2,71
- SIDER/TRANSFO. METAL	3,42	11,88	10,78	16,69
- BOIS/PAPIER/IMPRIMERIE	1,91	3,83	4,01	2,97
- AUTRES INDUST. MANUFACT.	0,07	-	4,30	0,11
- BAT./TRAVAUX PUBLICS	0,81	5,70	6,00	13,63
- ELECTRIC./GAZ/EAU	1,49	1,80	3,27	2,93
- BANQUE/ASS./AFFAIRES	5,85	12,68	11,83	6,73
- TRANSPORT/COMMUNICATION	2,65	7,24	9,73	9,14
TOTAL %	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Exploitation Enquêtes - "Emplois et Salaires" de 1968 à 1982 - (O.N.S.) - Alger. (*) Chiffres non-disponibles

TABEAU N° 17 - "STRUCTURE DE LA POPULATION FEMININE ANALPHABETE SELON LE STRATE ET LE GROUPE D'AGE EN 1984".

STRATE GP. D'AGE	URBAIN	RURAL	NATIONAL	MASCULIN NATIONAL
6 - 9	1,6	6,8	5,2	3,6
10 - 14	2,2	8,7	6,7	3,3
15 - 19	3,8	9,2	7,5	4,4
20 - 24	6,4	10,6	9,3	6,5
25 - 29	8,7	10,7	10,0	9,0
30 - 34	9,1	9,4	9,3	8,3
35 et +	68,2	44,6	52,0	64,9
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Résultats MOD 1984 - O.N.S. - Alger (1986).

TABLERAU N° 18 - REPARTITION DES STR 2 ANALPHABETE SELON LE SEXE
ET L'INSCRIPTION AUPRES DES SERVICES DE L'ONAMO

SEXE	MASC.	FEM.	TOTAL
OUI	9,2	15,1	9,8
NON	74,9	82,3	75,6
N D	15,9	2,7	14,6
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0

Source : Revue Statistique n° 12 - p. 63 - ONS (sept. 1986)
Alger.

TABLERAU N° 19 - "REPARTITION DE LA POPULATION FEMININE OCCUPEE SELON
LA DERNIERE CLASSE SUIVIE ET LE GROUPE D'AGE AU PREMIER
TRAVAIL EN 1985".

N. INST. GP. d'AGE	Sans	Alpha	Prim.	Moy.	Second.	Sup.1	Sup.2	Ensen.	Instruit
- 15	2,54	-	0,88	0,25	0,06	-	-	3,73	1,19
16 - 19	1,48	0,15	4,11	13,13	5,29	0,15	0,06	24,37	22,89
20 - 24	2,49	0,21	4,22	12,88	25,15	1,29	1,04	47,28	44,79
25 - 29	2,35	0,14	1,55	1,33	1,34	0,47	3,26	10,44	8,09
30 - 39	6,09	0,21	0,89	0,39	0,29	-	0,10	7,97	1,88
40 - 49	5,05	-	0,28	-	-	-	-	5,33	0,28
50 et +	0,88	-	-	-	-	-	-	0,88	-
ENSEMBLE	20,88	0,71	11,93	27,98	32,13	1,91	4,46	100,0	79,12

Source : Résultats MOD 1985 "Population Occupée" - ONS - (Alger) 1987.

TABLEAU N° 20 - "REPARTITION DES FILLES INSCRITES EN APPRENTISSAGE SELON
LE SECTEUR JURIDIQUE ET LA BRANCHE D'ACTIVITE" EN 1985

(en taux)

BRANCHE \ VARIABLE	PUBLIC	PRIVE	TOTAL FILLE	TOTAL M + F	TAUX FE- MINISATION
- RAT. TRAV. PUB.	-	-	-	23,77	-
- CONST. MECA/ METAL.	-	-	-	43,86	-
- ELECTRO/ELEC- TRICITE	-	-	-	5,61	-
- TEXT/HABIL- LEMENT	8,02	23,69	31,71	3,43	47,66
- ARTS GRAPHIQUES	0,50	0,24	0,74	1,31	2,93
- BOIS ET AMENA- GEMENTS	-	-	-	5,55	-
- CUIRS ET PEAUX	0,80	0,27	1,07	2,90	1,90
- EMPLOIS DE BU- REAU	47,00	1,10	48,10	8,45	29,36
- ARTISANATS	2,44	15,94	18,38	4,51	22,00
- AGRICULTURE	-	-	-	0,61	-
	58,76	41,24	100,0	100,0	5,16

Source : Statistiques Apprentissage 1986

MFPT - (ALGER) - 1987.

TABIEAU N° 21 - "REPARTITION DES EFFECTIFS FEMININS INSCRITES A L'UNIVERSITE
SELON LES DISCIPLINES DE 1972 A 1987" (en Taux) -

DISCIPLINE \ ANNEE	1972	1973	1974	1975	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
- SCIENCES EXACTES	18,3	15,3	12,7	10,5	13,8	17,0	17,6	18,9	21,9	25,1	33,0	37,9
- TECHNOLOGIE	7,6	7,0	8,0	9,5	14,5	13,2	13,6	14,6	14,6	27,3	20,8	21,3
- T.C. Sc. BIOLOGIQUES	31,4	33,8	33,7	35,6	36,0	36,5	39,7	42,2	43,4	55,0	63,3	66,5
- Sc. MEDICALES	26,0	26,6	29,5	30,6	37,4	39,7	41,2	42,2	42,8	44,7	44,3	44,2
- Sc. BIO/TERR/VEGET	5,3	3,14	24,5	21,8	20,5	24,2	27,4	29,8	35,3	34,5	41,8	48,6
- Sc. Eco./Sc. COMMER.	12,2	14,1	12,8	13,3	22,6	23,3	25,5	25,3	26,5	25,7	24,1	26,6
- Sc. Soc./LETTRES	32,8	35,3	41,2	40,9	31,7	32,6	38,0	44,4	49,0	51,0	49,6	52,3
- Sc. JURID./Sc. POL.	15,1	16,0	11,3	16,9	21,8	26,6	28,5	29,6	29,9	30,2	29,5	31,9
T O T A L	22,8	22,5	23,3	23,6	25,3	27,3	30,2	32,9	33,3	34,3	34,0	35,3

Source : Revue "Annuaire Statistiques" n° 15 (Année 85), n° 16 (Année 86) - Publication MESRS - (Alger).

TABIEAU N° 22 - "REPARTITION DES EFFECTIFS FEMININS DIPLOMES SELON LES DISCIPLINES EN 1985/1986".

DISCIPLINE \ ANNEE	1985	1986	ACCROIS.
- Sc. EXACTES	21,25	22,11	0,86
- Sc. APP/INGEN.	16,29	12,92	- 2,37
- Tech. SUPERIEUR	17,81	24,27	6,46
- Sc. MEDICALES	42,77	46,17	3,40
- VETERINAIRES	20,00	21,52	1,52
- Sc. DE LA NATURE	50,40	45,02	- 5,38
- Sc. DE LA TERRE	18,32	8,48	- 9,84
- Sc. ECONOMIQUES	29,23	19,0	-10,23
- Sc. COMMERCIALES	30,43	67,83	37,40
- Sc. JURIDIQUE	34,11	33,80	- 0,31
- Sc. POLITIQUE	24,24	25,00	0,76
- Sc. INFORMATION	32,61	49,23	16,62
- Sc. SOCIALES	39,50	45,25	5,75
- LETTRE ARABE	36,55	50,34	13,79
- LANGUES ETRANGERES	56,60	61,35	4,75
- ENSEMBLE	32,63	35,95	+ 3,42

Source : "Bilan des diplômés "Année 84-85 - MES - Alger (1986).

"Annuaire Statistiques n° 16, Année 86-87 - MES - Alger (1987).

TABEAU N° 23 - "EVOLUTION DE LA DEMANDE FEMININE D'EMPLOI SELON LES WILAYATES"

WILAYA \ ANNEE	1983	1984	1985
- ORAN	15,94	15,09	15,07
- ALGER	13,68	11,56	10,88
- CONSTANTINE	12,17	10,66	7,66
- ANNABA	7,23	5,85	4,65
- 27 AUTRES WILAYATES	50,98	56,84	61,74
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0

Source : Bilan Annuel (ONAMO) - Alger.

TABEAU N° 24 - "EVOLUTION DEMANDE FEMININE D'EMPLOI SELON LES GROUPES DE METIERS"

GPE METIERS \ ANNEE	1983	1984	1985
- NECESSITANT AUCUNE QUALIFICATION	30,34	24,52	35,05
- TEXTILES ET CONFECTION	17,58	18,12	17,54
- TYPES ECONOMIQUE, ADMINISTRATIF, JURIDIQUE	35,70	34,04	36,49
- 18 AUTRES GROUPES DE METIERS	16,37	23,32	10,91
- ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0

Source : Bilan annuel (ONAMO) - Alger.

TABLEAU N° 25 - "EVOLUTION DE LA DEMANDE FÉMININE D'EMPLOI ENREGISTRÉE PAR LES SERVICES
DE L'ONAMO DE 1971 A 1986".

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
DFER (*)	17.007	14.296	16.708	16.191	14.679	12.304	13.826	15.768	12.122	(1) 17.415	15.640	16.665	17.213	18.300	18.697	18.488
TAUX FE MINISAT	8,19	6,59	6,42	9,82	9,45	9,44	12,03	15,49	10,03	7,11	12,03	11,31	10,26	9,99	10,23	11,20
DFENS (*)	12.934	11.299	13.260	12.562	10.372	11.319	11.081	8.907	9.721	10.649	12.335	12.302	13.295	13.604	13.785	14.388
%	76,05	79,04	79,36	77,59	70,66	91,99	80,15	56,49	80,19	78,00	78,87	73,81	77,24	74,34	73,73	77,82

NOTES : (*) DFER : Demande féminine d'emploi reçue
(*) DFENS : Demande féminine d'emploi non-satisfaite

(1) Cette chute brutale n'apparaît que dans le bilan annuel de l'ONAMO (1980).

(2) Ce même bilan déclare la DFENS (les 2 sexes confondus) à 78,00 % de la DER

Le chiffre de 10.649 est donné par le bilan des réalisations.

SOURCES : -Bilan des Activités et des Réalisations de 1967 à 1983" Tableau p. 87.

-Bilan annuel des Activités de l'ONAMO - (Années 1983 - 1984 - 1985 - 1986) - ALGER.

TABLEAU N° 26 - "EVOLUTION DE LA DEMANDE FEMININE D'EMPLOI NON-SATISFAITE PAR NIVEAU DE QUALIFICATION" - DE 1975 A 1985".

ANNEE NIV QUALIF	1975	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
SANS QUALIFICATION	64,65	62,86	60,95	62,69	58,32	56,60	55,36	59,47	55,12	52,58
PERSONNEL D'AIDE	19,84	19,52	21,77	21,64	20,38	18,73	19,78	20,35	18,38	16,01
PERSONNEL QUALIFIE	15,02	17,39	17,07	15,46	20,90	22,74	22,20	18,17	23,63	29,66
AGENT TECH./ CHEF D'EQUIPE	0,13	0,20	0,18	0,18	0,30	1,72	1,49	1,37	1,71	0,97
TECHNICIENNE AGT. DE MAITRISE	0,36	0,03	-	0,03	0,03	0,03	0,93	0,28	0,52	0,22
CADRE TECH./ SUPERIEUR	-	-	0,03	-	0,07	0,18	0,24	0,36	0,64	0,56
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,00	100,0	100,00	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Bilan d'Activité ONAMO - (ALGER).

TABEAU N° 27 : "EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE FEMININE 1966 A 1985"

ANNEE ETAT	1966	1977	1982	1983	1984	1985
- Travailleuse	94.511 86,35	138.234 67,86	245.000 70,40	248.000 68,89	287.000 71,04	326.225 62,33
- Travaille Partiellement	-	42.152 20,69	66.000 18,97	100.000 27,78	103.000 25,50	180.372 34,42
- Recherche du Travail	14.942 13,65	23.310 11,45	37.000 10,63	12.000 3,33	14.000 3,46	16.641 3,25
- A déjà Travaillé.	5.319 4,86	4.859 2,39	7.000 2,01	3.000 0,83	3.000 0,74	3.030 0,57
- N'a jamais travaillé	9.623 8,79	18.451 9,06	30.000 8,62	9.000 2,50	11.000 2,72	13.581 2,68
- Population active (I)	109.453 100,0	161.544 79,31	282.000 81,03	260.000 72,22	301.000 74,50	342.886 65,58
- Population active (II)	109.453 100,0	203.697 100,0	348.000 100,0	360.000 100,0	404.000 100,0	523.238 100,0

Sources : Revue "Statistiques" - (ONS) Alger.

TABEAU N° 28 - REPARTITION DES FEMMES OCCUPEES SELON LA SITUATION MARIAGEALE (SITUATION MATRIM.)
ET LA PROFESSION EN 1985 - EN TAUX

<u>SITUATION MATRIM.</u> <u>PROFESSION</u>	<u>CELIB.</u>	<u>MARIEE</u>	<u>VEUVE</u>	<u>DIVORCEE</u>	<u>SEPEREE</u>	<u>TOTAL</u>
- AGRICULTEURS	-	0,43	0,66	-	-	1,09
- ARTISAN/COMMER.	0,20	0,63	0,56	0,26	-	1,65
- CADRES SUP.	2,85	2,10	0,05	-	-	5,00
- CADRES MOYEN/TECH. SUP.	0,48	0,42	0,14	0,9	-	1,13
- TECHNICIENNES	23,44	13,56	0,34	1,13	-	38,47
- EMPLOIEES	17,39	3,35	2,96	1,20	0,17	25,07
- OUVRIERES	7,39	0,90	1,84	1,10	0,19	11,42
- MANOEUVRES	1,08	5,38	7,29	1,96	0,46	16,17
TOTAL	52,83	26,77	13,84	5,74	0,82	100,0

Source : Résultats MOD - 1985 - (CNS) - ALGER 1986.

TABLÉAU N° 29 - "REPARTITION DES FEMMES-CHIEFS DE MÉNAGES OCCUPÉES SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LA C.S.P."

AGE \ C.S.P.	PAT/IND.	CADRES	EMPLOYES	OUV/MAN.	ATP/AIDE	N.D.	TOTAL
- 25	-	0,15	-	-	-	-	0,15
25 - 34	0,11	0,02	0,71	0,13	0,32	-	1,29
35 - 44	0,06	0,29	2,90	-	0,91	0,83	4,99
45 - 54	0,56	0,22	5,99	-	1,96	0,72	9,45
55 +	0,40	-	3,21	0,15	1,22	0,05	5,03
TOTAL	1,13	0,68	12,81	0,28	4,41	1,60	20,91

INOC.	FAF/R	TOTAL
-	0,05	0,20
-	8,68	9,97
0,38	18,20	23,57
-	23,57	33,02
-	28,21	33,24
0,38	78,71	100,00

STRATE

URBAINS	0,26	0,68	11,38	0,03	2,51	1,23	16,09
RURAUX	0,87	-	1,43	0,25	1,90	0,37	4,82

0,26	38,87	55,22
0,12	39,84	44,78

Source : MOD 1982 - ONS - (ALGER).

TABLEAU N° 30 : "REPARTITION DE LA POPULATION FEMININE SELON LA STRATE ET LA SITUATION PAR RAPPORT
A L'ACTIVITE EN 1966, 1977 ET 1985 -

SITUATION ANNEE STRATE	1966			1977			1985		
	URB	RUR	TOT	URB	RUR	TOT	URB	RUR	TOT
1. Occupées	61.323	33.188	94.511	115.197	23.037	138.234	272.847	53.378	326.225
Sans travail ayant déjà travaillé	3.282	2.037	5.319	3.720	1.139	4.859	2.851*	* 179	3.030
Sans travail n'ayant jamais travaillé	3.783	5.840	9.623	12.681	5.770	18.451	12.808*	803*	13.581
2. Ensemble sans travail	7.065	7.877	14.942	16.401	6.909	23.310	15.659	982	16.641
Femmes partiellement 3. occupées	-	-	-	14.775	27.377	42.152	93.613	86.759	180.372
4. Population active I. = 1 + 2	68.388	41.065	109.453	131.598	29.946	161.544	288.506	54.360	342.866
5. Population active II. = 1 + 2 + 3	-	-	-	146.373	57.323	203.696	382.119	141.119	523.238
6. Population féminine Totale	2.345.035	3.678.105	6.023.140	3.194.703	4.677.728	7.872.431	5.496.686	5.398.850	10.895.536
Taux d'activité I = 4/6	2,92	1,12	1,82	4,12	0,64	2,05	5,25	1,01	3,14
Taux d'activité II = 5/6	-	-	-	4,58	1,23	2,59	6,95	2,61	4,80
Taux d'occupation = 1/6	2,61	0,90	1,60	3,62	0,49	1,76	4,96	0,99	2,99

Sources : RGPH 1966 - 1977 et MOD 1985.

* Estimation "Fréquence théorique".

TABLEAU N° 31 : "SITUATION INDIVIDUELLE DE LA POPULATION FEMININE EN 1985 -

SIT AGE	INACTIF	OCCUPE	STR	ECO/ET	FAF	FPO	RETR	INFIRME	TOTAL
15-19	27.440	15.413	7.275	390.185	730.232	16.459	-	5.334	1.192.338
20-24	3.662	92.047	7.682	78.766	710.166	32.999	-	6.246	931.568
25-29	2.236	88.981	764	5.653	644.243	25.352	-	6.177	773.406
30-34	1.259	40.042	170	647	543.868	21.887	150	6.191	614.214
35-39	565	17.486	254	154	397.065	20.043	1.058	2.710	439.335
40-44	427	16.471	305	-	388.727	19.518	1.062	1.660	428.170
45-49	2.599	16.952	-	-	361.261	14.531	3.452	1.553	400.348
TOTAL	38.188	287 392	16.450	475.405	3.775.562	150.789	5.722	29.871	4.779.379

Source : MOD - 1985.

TABLEAU N° 32 : TAUX D'ACTIVITE FEMININE (15-50 ANS) SELON LA STRATE ET LA SITUATION MATRIMONIALE

SITUATION MATRIMONIALE	URBAIN				RURAL				Taux d'activité nationale
	Active	Inactive	Total	Tx d'Act.	Active	Inactive	Total	Tx d'Act.	
- Mariée	103.280	1.024.529	1.127.809	9,16	74.474	1.317.194	1.391.668	5,35	7,06
- Célibataire	125.202	666.232	791.434	15,82	36.644	676.408	713.052	5,14	10,76
- Veuve	25.344	37.289	62.633	40,46	13.436	40.643	54.079	24,85	33,23
- Divorcée	15.649	37.071	52.720	29,68	2.162	33.749	35.911	6,02	20,10
- Séparée	2.332	8.146	10.478	22,56	532	8.520	9.052	5,88	14,66
- TOTAL	271.807	1.773.267	2.045.074	13,29	127.248	2.076.514	2.203.762	5,77	9,39
TOTAL NON-MARIEE	168.527	748.738	917.265	18,37	52.774	759.320	812.094	6,50	12,80

Source : Expl. Résultats - MOD 1985, ONS (1987) - Alger.

TABEAU N° 33 : "FORMULATIONS DE LA POPULATION ACTIVE FÉMININE" (1985) -

AGE	POPULATION ACTIVE (FI)		POPULATION ACTIVE (FII)		POP. ACTIVE (FIII)		POPULATION FEM. TOTALE
	EFFECTIF	TAUX	EFFECTIF	TAUX	EFFECTIF	TAUX	
- 15-19	22.688	1,90	39.147	3,28	66.587	5,58	1.192.338
- 20-24	99.729	10,71	132.728	14,25	136.390	14,64	931.568
- 25-29	89.745	11,60	115.097	14,88	117.333	15,17	773.406
- 30-34	40.212	6,55	62.099	10,11	63.358	10,32	614.214
- 35-39	17.740	4,04	37.783	8,60	38.348	8,73	439.335
- 40-44	16.776	3,92	36.294	8,48	36.721	8,58	428.170
- 45-49	16.952	4,23	29.483	7,36	32.082	8,01	400.348
- 50-54	13.963	4,29	24.779	7,61	31.367	9,64	325.501
- TOTAL	397.805	7,79	477.410	9,35	522.186	10,23	5.104.880

Source : Exploitation MOD 1985 - (ONS) - Alger.

TABEAU N° 34 : "REPARTITION DE L'ACTIVITE FEMININE (15 A 50 ANS) SELON LA STRATE

ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION -

STRATE NIVEAU D'INSTRUCTION	URBAIN				RURAL			
	ACT.	INACT.	TOT.	TX. ACT.	ACT.	INACT.	TOT.	TX. ACT.
- Sans	70.470	835.631	906.101	7,78	81.441	1.587.123	1.668.564	4,88
- Alpha	3.298	47.145	50.443	6,54	3.462	48.960	52.422	6,60
- Primaire	45.002	49.949	94.951	47,39	14.243	258.577	272.820	5,22
- Moyen	66.532	282.538	349.070	19,06	14.848	129.809	144.657	10,26
- Second	74.160	167.375	241.535	30,70	12.310	40.268	52.578	23,41
- Sup. 1	4.348	18.669	23.017	18,89	944	4.032	4.976	18,97
- Sup. 2	7.697	6.250	13.947	55,19	-	1.225	1.225	-
- TOTAL	271.507	1.407.557	1.679.064	16,17	127.248	2.069.994	2.197.242	5,79

Source : MOD 1985 - ONS (1987) - Alger.

TABLEAU N° 35 : STRUCTURE DE L'ACTIVITE FEMININE SELON L'AGE ET LA STRATE EN 1985 -

STRATE AGE	URBAIN			TX. ACT.	RURAL			TX. ACT.
	ACTIVE	INACTIVE	TOTAL		ACTIVE	INACTIVE	TOTAL	
16-19	16.485	375.936	392.421	4,20	8.158	422.296	430.454	1,90
20-24	77.368	320.607	397.975	19,44	27.488	385.221	412.709	6,66
25-29	69.085	275.213	344.298	20,07	21.091	316.952	338.043	6,24
30-34	36.199	217.747	253.946	14,25	14.180	289.593	303.773	4,67
35-39	19.189	166.783	185.972	10,32	13.053	196.614	209.667	6,23
40-44	19.479	161.834	181.313	10,74	11.759	193.987	205.746	5,72
45-50	15.890	162.336	178.226	8,92	12.441	181.934	194.375	6,40
TOTAL	253.692	1.680.456	1.934.148	13,12	108.170	1.986.597	2.094.767	5,16

Source : MOD - 1985 - ONS (1987) - Alger.

TABLEAU N° 36 - EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE 1967 A 1987 -

BAE	ANNEE	1967	1978	1980	1984	1985	1986	1987 Estimation
- AGRICOLE		874	861	969	960	990	1 000	1 005
%		50,0	30,4	32,1	25,8	25,8	28,9	24,7
- INDUSTRIE		123	430	401	395	510	527	552
%		7,0	15,2	13,3	10,6	13,3	13,3	13,6
- BTP.		71	399	437	655	658	661	666
%		4,0	14,1	14,5	17,6	17,1	16,7	16,4
- SERVICE		374	581	600	761	782	813	843
%		21,5	20,5	19,9	20,5	20,4	20,6	20,7
- A D M		306	559	615	845	900	955	1 005
%		17,5	11,8	20,2	25,5	23,4	20,5	24,6
- TOTAL		1 748	2 830	3 022	3 716	3 840	3 956	4 071
%		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

SOURCE : Avant-Projet de rapport : "La situation et les perspectives de l'emploi : synthèse et recommandations".
Groupe Comité Inter-Ministériel de l'Emploi - (juin 87) - 101 pages - Ronéo.

4. BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE :

ABDELKRIM (R) : "Les femmes à la Campagne : quelle formation et quel(s) emploi(s) ? Exclues du système de formation, sont-elles des Ménagères ou une armée active "refoulée"? "pp.325-343 in "La Politique de l'emploi-formation au Maghreb 1970-1980" Ed. CNRS (Paris) 1982, 472 p. 4178/34 ISE.

ACTES DES JOURNEES D'ETUDE :

Emploi en Algérie Réalités et Perspectives (7/8 Avril 1987) - INHS - Tipaza.

AFARD/CREA : Séminaire "Les femmes et le développement rural en Afrique" Alger le 04/08/Sept. 1982.

AIT - HAMOU (R) : "L'Emploi des jeunes en Algérie : le cas des jeunes ruraux". Mémoire DEA - Economie des Ressources Humaines - Université Paris I. (Nov. 1985) Ronéo 110 p.

AIT - HAMOU (R) : Dossier : La statistique de l'emploi en Algérie / Université Paris I. 76p. Ronéo (non daté).

BARTOLI (H) : "Population, travail et chômage". Le plein emploi en question" - Ed. Economica (1982) Paris 230p.

BENATIA (F) : "Le travail féminin en Algérie : Département d'Alger". Ed. SNED (1970) Alger 272 p.

BEST (Francine) : Droit des femmes à l'Education document d'information préparé pour le Colloque International sur le Droit des femmes à l'Education dans la perspective de leur accès à l'Emploi-Unesco (Déc.1985) Paris Ronéo 34p.

B.I.T. : Annuaire des statistiques du travail 1986
46 Ed. BIT (Genève)1986, 1013 p.

B.I.T. : "Les travailleuses. Les effectifs de la Main-d'oeuvre féminine dans le Monde en 1975 et Perspective pour l'An 2000". Ed. BIT (Août 1975) Genève, 40 p.

- B.I.T. : "Problèmes de politique de l'emploi et de la main-d'oeuvre dans les pays arabes: propositions pour l'Avenir".
Papiers et travaux d'un colloque régional du BIT (janvier 1983) Genève.
- B.I.T. : "Les travailleuses et la société : perspectives internationales" Ed. BIT (1976) Genève 234 p.
- B.I.T. : Rapport d'Etudes sur la formation et l'emploi des femmes algérienne - présenté par TOUNESSI (H) - Oct. 1986 -
Doc. Ronéo BIT (Genève) 1987, 32p. + annexes.
- B.I.T. : "L'Education et le problème de l'emploi dans les PVD".
Rapport de M. BLANC - Ed. BIT (1974) Genève.
- BOUGUESSA (K) : "Communication sur les réalités et les problèmes de l'intégration féminine en milieu universitaire" - colloque maghrébine des oeuvres universitaires (Sept. 1983) Alger-
27p.
- BOURDIEU (P) PASSERON: La reproduction : Elément pour une théorie du système d'enseignement - Ed. des Minuits Paris 1970.
- CHAULET (C) : La terre, les frères et l'argent. Tome 3 Stratégie Familiale et production agricole en Algérie depuis 1962-pp676
1198. - Ed. OPU (1987) Alger, 1198 p.
- CHAULET (C) et BAGHRICHE (L) :
"Le travail des femmes dans l'agriculture"
in Actes des Journées d'Etudes et de Reflexion sur les femmes algériennes - Cahier du C.D.S.H. n°3 - Oran (1980)
- COLLECTIF : "La politique de l'emploi-formation au maghreb 1970-1980"
Ed. CNRS (Paris) 1982 - 472 p.
- COLLECTIF : "Le sexe du travail : structures familiales et système productif" Ed. PUG (1984) Grenoble 320 p.
- DEBLE (I) et PHILIPPE (H) : Vivre et survivre dans les villes africaines" Ed. PUF (1982)
310 p.

ELIOU (M) : "Scolarisation et promotion féminine en Afrique" Revue
Tiers-Monde, Education et Développement T.XIII N°49
janvier-mars 1972.

ENQUETE NATIONALE ALGERIENNE SUR LA FECONDITE :

Résultats préliminaires. Atâtlier CENEAP. 6 au 9 Juil.1987

ENQUETE MAIN-D'OEUVRE ET DEMOGRAPHIE :

(MOD) 1982 : 1. Ménages et Habitat Série "Statistiques
Sociales" ONS - MPAT (Nov.1983) 106 p.

FERROUKHI (D) : "Encadrement dans le Système Educatif - Evolution et qua-
lité" in Revue Statistiques n°12 pp.1-45 ONS
(juillet/Sept. 1986) Alger 89 p.

HADDAB (M) : "Scolarisation et Modernisation du Monde Rural "
CREA Ronéo 160 p.

HADDAB (M) : "L'Ecole en milieu rural" Recherche Coll. Doc. Ronéo
CREA/ONRS (Janvier 1980) Alger

HADDAB (M), KHEMNOUCHE (T) et KHENNICHE (I) :

"Les jeunes ruraux et l'école : Mythes et Réalités" Ed.
CREA (1982) Alger 356 p.

HAKIKI-TALAHITE (F) : "Femmes et salariat urbain en Algérie : la salarisation
bloquée et le nouveau procès de travail domestique"
in critique de l'Economie Politique pp.8-39 Nlle. série
n°17, Oct. Déc. 1981, 139 p.

HAKIKI - TALAHITE (F): Scolarisation et formation des filles en Algérie : Prépa-
ration au salariat ou production de ménagères modernes?"
in La politique de l'emploi - formation au Maghreb.
1970-1980 pp. 228-324. Ed. CNRS Paris (1982) 472 p.

HAKIKI-TALAHITE (F) : "Travail domestique et salariat féminin : essai sur les
femmes dans les rapports marchands - Le cas de l'Algérie"
Memoire - ISE è - Université Oran (1983) Oran 302 p.

- KAHLAT (Saïd) : "Structuration Economique et Structuration Familiale : du mode de socialisation de l'individu" 20 p.
Communication : "Colloque National sur l'Organisation de la famille" (30-31 Oct. 1985) Alger.
- KOUAOUICI (A) : "Structure sociale, famille et fécondité" 16 p.
Communication en colloque National "La structuration de la société algérienne depuis l'indépendance (Alger).
- MOUFFOK (Aomar) : L'emploi en Algérie - Evolution de 1967 à 1983 pp.127-166
In Revue CENEAP n°7 (juin 1986) Alger 166p.
- MOUTERFI (O) et RABIA (M) :
"L'analphabétisme en Algérie".
in Revue "Statistiques n°12 pp.46-69 - Pub. ONS (Juillet Sept. 1986) Alger 69 p.
- MPAT : "LEXIQUE DES PRINCIPAUX CONCEPTS ET INDICATEURS UTILISES PAR LA PLANIFICATION ET LA STATISTIQUE.
Doc. interne de travail - DGS/MPAT (Déc.82) Alger 129p.
- MPAT / STATISTIQUES SUR L'ANALPHABETISME DANS LES WILAYATE.
Evolution 1966-1977. DSCN/MPAT - Alger (Mai 1980) 47 p.
- MPAT : Evolution 1966 - 1977 de la scolarisation dans les wilayates
DSCN (Fév.1980) Alger 57 p.
- MPAT : "L'insertion de la femme dans la vie active"
Rapport du groupe de travail inter-Ministériel(1985)Alger 50 p.
- MTEP : "Bilan d'activité de la formation professionnelle : période 1967-1978 et 1979-1983 (juin 1983) Alger 52 p.
- MTEP : STATISTIQUES APPRENTISSAGE 1986.
Doc. de la direction de l'apprentissage et de la formation en Entreprise (1987) Alger 45 p.
- NATIONS-UNIES : Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
Ed. DAISI/N.U / 1986) 274 p.

- NECIB (R) : "Industrialisation et système éducatif en Algérie"
Ed. OPU (1985) Alger - 293 p.
- ONAMO : "Bilan Annuel des activités" Années 1973 à 1986 (Alger)
- ONS : "Enquête Main-d'oeuvre et Démographie" :
- Résultats Mod. 82 in série statistiques sociales (nov. 1983) Alger
- Résultats Mod 1983, 1984, 1985 sur "listings" inédit Alger.
- ONS : "RGPH 1977 - ARMATURE URBAINE" Série D. Vol.18 (1984)Oran
- ONS : Résultats statistiques
Enquête auprès des établissements de formation Série
"statistiques sociales" Publication annuelle (1974-1984)
ONS , Alger.
- OUFRIHA-BOUZINA (F.Z.) :
La place de la femme dans l'activité économique en Algérie
pp.97-116 in RSJEP vol. XVIII n°1 (mars 1981) Alger
- OUFRIHA-BOUZINA (F.Z.) :
"Déperditions scolaires et insertion des femmes au marché
de l'emploi en Algérie durant la dernière décennie"pp.397-
408. in "La politique de l'emploi - formation au Maghreb
1970-1980 Ed. ONS op.cité.
- OUSSEDI (F.) : "Les femmes algériennes et l'espace".
Doc. Ronéo (Oct.1982) Alger CREAD 1167
- REVUE "STATISTIQUES" : publication ONS (Alger).
- REVUE : "ANNUAIRE STATISTIQUE" N°1-15
Pub. Annuel du Ministère de l'enseignement supérieur
Ed. S/D.SI/DPO MES (Alger);

- REVUE : BILAN DES DIPLOMES.
Pub. Annuel du Ministère de l'enseignement supérieur
Ed. S/DSD/DPO-MES (Alger)
- REVUE : "INFORMATIONS STATISTIQUES"
Pub. Annuel du Ministère de l'Education Nationale
Ed. S/DS./DGEP/MEN (Alger)
- S.E.P. : RGPH 1966 - Résultats pour l'Algérie entière - série 1
vol. XII Tome 1 Population (1970)(Alger)
- S.E.P./O.N.S. : "Enquête emplois et salaires"
Années 1966 à 1982 (Alger).
- TALEB (M) : La politique de l'enseignement en Algérie 1962-1977 :
Evolution, problèmes et perspectives."
Thèse Doctorat 3e cycle strasbourg (1980).
- UNESCO : "Les indicateurs du rôle nouveau des femmes dans le dé-
veloppement" Coll. Etudes socio-économiques n°3
Ed. UNESCO - (Paris) 1984-146p. - CREAD 1394/3
- U.N.F.A. Situation: de la femme en Algérie"
Document présenté à la conférence mondiale de la décennie
des nations - unies pour la femme à COPENHAGUE
14-30/07/1980 - Pub. UNFA (1980) Alger 60 p.
- VANDEVELDE (H) : "Femmes algériennes à travers la condition féminine dans
le constantinois depuis l'indépendance " Thèse d'Etat
Ed. OPU (1980) Alger.
- ZERDOUMI (N) : Enfants d'hier; l'éducation en milieu traditionnel
Ed. Maspéro (Paris).

PLAN DETAILLE

Page

PREALABLE : APPROCHE METHODOLOGIQUE(i) - (x)

INTRODUCTION GENERALE 2

Section 1 : LES CONTRAINTES FAMILIALES

ET L'ACTIVITE FEMININE 4

1.1. La Norme et La Base Doctrinale 5

1.2. La Structure Familiale en Mouvement 6

1.3. La Situation Matrimoniale, facteur décisif
de la demande féminine d'emploi 7

1.3.1. La condition de non-mariée 7

1.3.2. La femme mariée 8

En guise de conclusion 13

Section 2 : LE SYSTEME EDUCATION FORMATION

ET LA MISE AU TRAVAIL DES FEMMES 15

2.1. Vers la Réduction de l'Inégalité des Chances 15

2.1.1. Le Système Educatif 16

2.1.1.1. La scolarisation des filles 16

2.1.2. L'Orientation Professionnelle 17

2.1.2.1. L'Apprentissage 18

2.1.2.2. La Formation Professionnelle 18

2.1.2.3. L'Enseignement Supérieur 18

2.2. La Formation, Condition indispensable
à l'accès des femmes au travail 19

2.2.1. Le Tri Familial 21

2.2.2. Le Filtre de l'Appareil Economique 21

En guise de conclusion 23

Section 3 : EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

SUR LE COMPORTEMENT D'ACTIVITE FEMININE 25

3.1. Evolution de l'Emploi Féminin en Milieu Urbain 27

3.1.1. Les Modèles Culturels Urbains 27

3.1.2. Les Activités Urbaines Féminisées 28

3.1.3. Le Chomage Urbain 29

3.2. La Demande Féminine en Milieu Rural 30

3.2.1. Le Flou Rural 30

3.2.2. Le Recul de l'Emploi Féminin 31

En guise de conclusion 38

CONCLUSION GENERALE 39

Notes de Référence 42

ANNEXES 01 - 61

